

CHAPITRE QUATRIÈME

—

Mouvement des missionnaires en Acadie. — Dernières années du grand vicaire Thury. — Sa mort. — L'abbé Gaulin. — Son origine. — Au séminaire de Québec. — Ordonné prêtre, il va remplacer l'abbé Thury à Pentagoët. — L'abbé Rageot l'y rejoint. — Leurs courses apostoliques. — Correspondance avec l'abbé Tremblay. — Epreuves et dénûment. — M. de Villieu et ses accusations contre l'abbé Gaulin. — Energique défense du missionnaire. — MM. Guay et Maudoux. — Mgr de Saint-Vallier projette de fonder un séminaire à Pentagoët. — Les Jésuites se font céder cette mission. — M. de Subercase succède à M. de Brouillan dans le gouvernement de l'Acadie. — Sa belle défense de Port-Royal contre les Anglo-Américains en 1707. — Sollicitude de Subercase pour les colons et les sauvages. — L'abbé Gaulin et les Micmacs. — Expédition de Nicholson contre Port-Royal. — Héroïsme de Subercase et de sa garnison. — Port Royal capitule. — Embuscade des sauvages de l'abbé Gaulin. — L'Acadie cédée à l'Angleterre. — La compagnie du comte de Saint-Pierre à l'île Saint-Jean, commencements de colonisation. — Les Sulpiciens reprennent le projet d'un séminaire en Acadie.

I

Le vénérable abbé Tronson suivit de près dans la tombe M. Baudoin. Il mourut le 26 février 1700. Son nom doit être associé à celui de Mgr de Saint-

Vallier dans le souvenir des Acadiens. Tous deux ont été pour eux des bienfaiteurs qui ne doivent pas être oubliés. L'abbé Leschassier qui fut élu, à la mort de M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice, hérita de ses vues et de sa charité en faveur de l'Acadie ; mais il profita de l'expérience acquise par son prédécesseur. Il attendit des temps plus calmes, plus de sécurité dans le pays pour y faire de nouveaux essais.

Des quatre Sulpiciens en voyés par M. Tronson, M. Trouvé restait seul en 1700 ; et usé de fatigues et de contradictions, ruiné de santé, il touchait à sa fin. Dix-sept ans devaient s'écouler après sa mort avant que de nouveaux Sulpiciens réapparussent en Acadie.

Néanmoins les missions du golfe ne restèrent point sans ouvriers. L'évêque Saint-Vallier se multipliait et se donnait des peines infinies pour répondre à tous les besoins, au Canada, à la Louisiane et dans le golfe Saint-Laurent. De son côté le séminaire de Québec faisait de grands sacrifices pour soutenir les prêtres des Missions-Etrangères qu'il y envoyait. A chacun il faisait une pension de trois cents livres qui, avec ce que le missionnaire pouvait se procurer sur les lieux, l'aidait à trouver le nécessaire de la vie.

Sans parler des deux Jésuites, Jacques et Vincent

Bigot qui desservait les Abénakis du Kénébec¹, il y avait cinq autres prêtres des Missions-Étrangères et quelques Récollets employés en Acadie et dans les parages du golfe. Le P. Claude Moireau évangélisait les sauvages de la rivière Saint-Jean dès l'année 1680 et on l'y retrouve jusqu'en 1686, faisant des missions depuis Ménagouek à l'embouchure de cette rivière jusqu'à Jemsek, la seigneurie des Damours, d'où il remontait jusqu'à Médoctec. Il y avait pour successeur en 1694 un de ses frères en religion, le P. Simon, qui desservit les mêmes missions durant les années suivantes².

Les prêtres des Missions-Étrangères qui servaient en Acadie étaient le grand vicaire Thury, les abbés Gaulin, Rageot, Guay et Maudoux.

(1) Le P. Bineteau, jésuite, fit quelques missions chez les Abénakis du Kénébec, durant les années 1692-1693. *Relation*, etc., 1692-1693. *Idem*. 1692-1693. Ces deux relations sont distinctes.

2— *Arch évêché de Québec. Registre du P. Claude Moireau. Archives Coloniales. Relation du voyage de M. de Villieu, 1694. Journal de M. Baudoin, 1696-1697.* Le P. de Rochemontex dans son *Histoire des Jésuites au XVIIème siècle*, vol. III, p. 436, dit que la mission des Malécites à Médoctec... fut établie... en 1701 par le P. Aubery.

On voit par ce qui précède que les Pères Récollets y avaient précédé depuis longtemps les Jésuites. La mission de Médoctec était assez importante en 1694, puisque M. de Villieu dans sa relation se plaint de ce que le P. Simon avait

M. Thury nous est bien connu : nous l'avons rencontré à Miramichi, à Port-Royal, à Pentagoët, un peu partout, chez les Acadiens, chez les Abénakis, chez les Micmacs. C'était la vie habituelle du missionnaire acadien.

Il se rendait périodiquement à Québec pour exposer ses vues à l'évêque, recevoir ses instructions et se retremper dans la ferveur sacerdotale par quelques jours de retraite passés au séminaire. Durant son dernier séjour M^{sr} de Saint-Vallier avait voulu récompenser ses longs et importants services, en lui conférant la plus haute dignité qu'il fût en son pouvoir d'accorder, celle de vicaire général dans toute l'étendue de l'Acadie, comprenant : " L'île Percée, la baie des Chaleurs, le Cap-Breton, Port-Royal, les Mines, le cap de Sable, la rivière Saint-

empêché d'en partir soixante guerriers qui avaient promis de le suivre dans l'expédition qu'il préparait et que seize seulement vinrent le rejoindre.

On voit en outre dans le Mémoire sur l'Acadie par M. Tibierge, du 1^{er} oct. 1695, qu'il y avait alors deux Récollets à la rivière Saint-Jean, " le P. Simon qui, dit-il, est actuellement avec les sauvages de Médoctec... et le P. Elizée, aumônier du fort Naxouat ". — (*Documents sur la Nouvelle-France*, vol. II, p. 187).

Après que les Jésuites eurent succédé aux Récollets dans les missions de la rivière Saint-Jean, ils y firent grand bien ; mais il n'est que juste de reconnaître celui qu'avaient fait avant eux les Récollets.

Jean, Pentagoët, *aliisque universis Acadiaë plagis* ¹”.

L'abbé Thury avait consacré une partie des loisirs que lui laissait son ministère à des écrits sur les langues sauvages qui malheureusement n'ont pas été conservés. Il avait, en particulier, traduit en micmac les principaux offices liturgiques qu'il avait habitué ses sauvages à chanter à l'église ². On a attribué cette traduction à l'abbé Mailard, mais il est probable que ce missionnaire a dû profiter des travaux de son devancier qui existaient encore de son temps. Nous avons déjà dit ailleurs, mais nous aimons à rappeler ici, l'impression profonde qu'avait éprouvée le voyageur Dièreville en écoutant ces chants. “ Je les ai, dit-il, plus d'une fois entendus

1 — *Archives du séminaire de Québec, Polygraphie IX. Lettre de vicaire général pour M. Thury, 4 mai 1698.* L'évêque de Québec énumère dans cette lettre les titres de M. Thury à la haute dignité qu'il lui confère :

“ *Nos igitur de tua scientia, doctrina, solertia, probitate, vitæ, morumque, honestate, et integritate, aliarumque virtutum meritis quibus te ornatum esse cognovimus* ”.

A la même date, Mgr de Saint-Vallier accordait, par lettres patentes, au supérieur et directeur du séminaire de Québec, “ les pouvoirs de faire des établissements et missions pour les sauvages dans tous les lieux de l'Acadie et d'y nommer un supérieur ”. Cette charge de supérieur fut confiée au grand vicaire Thury, le 12 mai suivant.

2 — *Voyage de Dièreville en Acadie*, p. 101.

à la grand'messe et à vêpres. Les voix des femmes particulièrement, étaient si douces et si touchantes, que je croyais entendre les anges chanter les louanges de Dieu ”.

Au cours du printemps de 1698, l'abbé Thury était occupé à établir une mission micmacque au bassin des Mines, sur les bords de la rivière Pigiquit. Il lui donna pour vocable la Sainte - Famille qui devint plus tard le nom d'une des deux paroisses acadiennes de Pigiquit ¹. Après y avoir surveillé les premiers travaux, il se rendit sur la côte de l'est pour y donner quelques missions. Arrivé à Chibouctou

1 — *Mémoire con cernant l'Acadie*, 9 décembre 1698. Le plan de l'abbé Thury est donné en détail dans ce Mémoire. “ Si on fait aux sauvages les avances qu'ils demandent en objets nécessaires à la pêche et à la culture, il espère réunir cent cinquante à deux cents chefs de famille, de la péninsule et du Cap-Breton ”.

En 1703, M. de Brouillan écrivait au ministre : “ Je leur ai proposé (aux Micmacs) de suivre le projet qu'avait fait feu M. de Thury de les placer à Shubenacadie qui m'a paru un endroit admirable pour leur établissement ”. Ainsi donc ce fut le grand vicaire Thury qui, après avoir fondé la mission de Miramichi, puis celle de Pentagoët, puis celle du bassin des Mines, projeta de fonder celle de Shubenacadie, qui acquit l'importance que l'on sait à l'époque de l'abbé Le Loutre. On peut juger par là quel homme d'intelligence et d'action était cet abbé Thury, pourtant si peu connu, et quel bien il dut faire durant les treize années qu'il travailla dans les missions de l'Acadie.

(Halifax), il y fut pris d'une maladie soudaine qui l'emporta en quelques jours, jeune encore d'âge, n'ayant que quarante-huit ans, mais plein de mérites. Ce mérite a été contesté, on l'a vu, par les historiens américains anciens et modernes ; cela devait être. L'abbé Thury a été en effet un trop redoutable adversaire de leur pays, le troupeau qu'il a dirigé lui a infligé de trop sanglantes blessures pour s'attendre à trouver du calme et de l'impartialité dans le jugement qu'ils ont porté sur ce missionnaire. Aussi n'est-ce pas chez eux qu'il faut les chercher, mais chez les esprits libres de préjugés et de préoccupations locales, tels, par exemple, que le savant écrivain anglais que nous avons cité à la première page de ce livre, le D^r Cunningham. Les esprits de cette trempe n'auront pas de peine à convenir, après avoir lu ce qui précède, que l'abbé Thury a été un vrai apôtre de la civilisation et un bienfaiteur de l'humanité.

Le grand vicaire Thury n'avait eu pour témoins de ses derniers moments que les rares familles micmacques campées au bord de la baie de Chibouctou. Ces bons néophytes après lui avoir fermé les yeux, lui rendirent un touchant hommage de reconnaissance et de vénération, en'élevant sur sa tombe un petit monument funèbre construit à leur manière. Ils plantèrent au-dessus de la fosse de solides pieux

accolés les uns aux autres, en forme de rectangle allongé, qu'ils couvrirent d'une espèce de voûte faite de larges écorces cousues de racines comme leurs canots. De gros cailloux, proprement rangés autour, complétèrent le petit monument.

L'année suivante, Dièreville ayant abordé à Chibouctou, descendit au rivage, avec quelques matelots pour puiser de l'eau à une fontaine. Deux sauvages armés en guerre qui les aperçurent, les prirent pour des ennemis et menacèrent de tirer sur eux ; mais les ayant reconnus pour des Français, ils les accueillirent avec de grandes marques d'amitié. Le lendemain, trois des principaux chefs du lieu, vinrent à bord du navire où ils furent fêtés. On leur servit un repas de viande et de poisson. L'équipage fut fort surpris et édifié de les voir " faire dévotement leur prière et le signe de la croix " avant et après le repas. Tous ces sauvages portaient autour du cou des chapelets passés " en manière de scapulaire, avec un petit reliquaire, cousu dans un morceau de drap ou de droguet ".

A la suite du festin, les trois chefs firent signe à Dièreville et à quelques autres officiers de les suivre à terre, et ils leur montrèrent le monument funèbre élevé à l'abbé Thury, en leur témoignant par des gestes expressifs l'extrême regret qu'ils avaient de

l'avoir perdu¹. De telles manifestations passent les plus beaux éloges. L'abbé Thury avait fait pénétrer la reconnaissance dans les cœurs les moins susceptibles de ce sentiment.

Au commencement de l'année 1697, était arrivé à l'Acadie un nouveau missionnaire, envoyé par le séminaire de Québec, l'abbé Deschambault, dont les talents et la robuste santé faisaient espérer de longs et importants services.

Malheureusement, il ne devait y apparaître et s'y faire apprécier que pour laisser des regrets, enlevé qu'il fut par une mort prématurée. Les fatigues extrêmes qu'il eut à souffrir dans un parti de guerre qu'il fut chargé d'accompagner peu de temps après son arrivée à Panaouské, en furent-elles la cause ? Il est probable. Ce parti avait été organisé pour coopérer avec la flotte du marquis de Nesmond, expédiée de France pour faire une descente dans la Nouvelle-Angleterre, mais qui arriva trop tard pour agir. Après l'avoir attendue inutilement tout l'été, les Indiens ne voulurent pas se disperser sans tenter un coup contre l'ennemi. L'abbé Deschambault en a fait lui-même le récit : c'est un des derniers actes d'hostilité de cette guerre ; car il eut lieu au mois de septembre, c'est-à-dire au moment même où était

1 — *Voyage de Dièreville en Acadie*, p. 33.

signé en Europe le traité de paix de Riswick (20 septembre 1697).

Cette expédition n'eut pas l'importance de celles que nous avons racontées précédemment ; elle se réduisit à une escarmouche dans une des îles qui protège la rade de Pemkuit. La bande d'Indiens que suivait l'abbé Deschambault avait plié ses tentes à Panaouské le 13 septembre. La flottille de canots d'écorce chargée de cent vingt guerriers abénakis, micmacs et malécites, avait descendu le Pénobscot et longé les bords de la mer à la rencontre d'un autre parti de sauvages abénakis, d'une égale force, sortis de l'embouchure du Kénébec. Au moment d'une halte au soleil couchant, trois vaisseaux anglais furent signalés, s'approchant à toutes voiles. La flottille se hâta de gagner terre près d'une île pour se dérober à leur vue et l'on envoya ensuite un canot en éclaireurs qui rapporta que les trois vaisseaux avaient jeté l'ancre tout auprès et débarquaient des troupes, preuve qu'ils avaient eu l'éveil. On tint conseil et il fut résolu d'aller les surprendre par une brusque attaque faite au lever du jour. L'avant-garde ennemie fut en effet mise en déroute, mais elle revint à la charge avec le gros du détachement, fort de deux ou trois cents hommes. Les sauvages prirent alors position sur un rocher difficile d'accès, où ils se battirent vaillamment pendant trois heures,

après quoi, manquant de balles et craignant d'être cernés, ils ret raitèrent en bon ordre vers leu rs canots. Les trois vaisseaux qui avaient mis à la voile s'at tachèrent à leur poursuite et leur lancèrent inutilement quelques boulets. Il n'y avait eu de part et d'autre qu'un petit nombre d'hommes tués ou blessés. Le parti était rentré à Panaouské le 24 septembre¹. Au cours de l'été sui vant, l'abbé Deschambault était au bassin des Mines où il fut enlevé à la fleur de l'âge le 29 août 1698².

M. Gaulin avait été envoyé la même année à Pentagoët pour y remplacer l'abbé Thury.

II

L'abbé Antoine Gaulin était canadien de naissance. Il appartenait à cette forte race de colons venus du Perche qui ont créé les solides établisse-

1 — *Lettre de l'abbé Deschambault*, à Panawamstek (Panaouské), le 24 septembre 1697. Cf. *Villebon au ministre*, 9 octobre 1697.

2 — *Lettre de M. Desmaizerets au P. Gravier*. A Québec, ce 1er août 1699. " M. Deschambault mourut l'an passé à la fin d'août au village des sauvages, M. Dubos est mort ce printemps au séminaire, et M. Thury le 5 juin en la mission des Micmacs à l'Acadie. Je demandé pour eux les suffrages ordinaires³."

ments de la côte de Beaupré, les plus anciens du pays. Son père, François Gaulin, était natif de Saint-Martin-de-Vieux-Bélesne (?), au diocèse de Sées ¹. Marié à Québec en 1657, il se fixa d'abord au Château-Richer, et alla ensuite prendre une terre en bois debout à la Sainte-Famille, en l'île d'Orléans. Là, parmi les rudes travaux du défrichement, il éleva une nombreuse famille, dont le missionnaire de l'Acadie fut un des derniers enfants (17 avril 1674). Le jeune Antoine montra des talents et une piété précoces qui firent jeter les yeux sur lui pour le service des autels. Ses parents, aidés probablement de quelques protecteurs, lui firent faire un cours d'études, puis admettre au séminaire de Québec où, sa théologie terminée, il fut ordonné prêtre le 21 décembre 1697. L'évêque de Québec et les directeurs du séminaire le trouvèrent d'un jugement et d'une vertu assez solides pour l'envoyer en Acadie après quelques mois d'exercice du saint ministère. C'est alors qu'il alla succéder à l'abbé Thury au village abénakis de Panaouské ². Cette mission était

1 — *Registres de Notre-Dame de Québec.*

2 — "M. Gaulin me mande qu'il doit passer un mois chez le P. Bigot qui l'y a invité, pour l'aider à se former : vos Pères et nous et tout le public sont édifiés de cette bonne intelligence". — *Lettre de M. Desmaizerets au P. Gravier.* A Québec, ce 1er août 1699.

alors florissante, grâce au zèle, à l'activité et au dévouement qu'y avait déployés l'abbé Thury. L'abbé Gaulin n'eut qu'à continuer le bien déjà commencé. Il le fit avec non moins de succès que son prédécesseur, et acquit en peu de temps la même influence sur l'esprit des sauvages.

Panaouské, appelé aussi, comme on l'a vu, Pentagoët, à cause de sa proximité du poste de ce nom, n'était cependant que son principal pied-à-terre, car il avait à visiter fréquemment une foule de petits postes habités par les Blancs ou les Indiens, disséminés le long de la mer ou dans l'intérieur des terres. Il avait même à parcourir de temps en temps la presque île de l'Acadie et à traverser jusqu'au Cap-Breton, pour distribuer la parole évangélique aux tribus errantes dans ces régions. Aussi au rait-il bientôt plié sous le fardeau du travail et des courses continuelles, si l'évêque de Québec ne lui eût envoyé comme assistant un jeune prêtre du séminaire, vaillant et zélé comme lui, l'abbé Philippe Rageot.

Les lettres de M. Gaulin révèlent l'accord parfait et la grande intimité qui régnaient entre ces deux confrères. "M. Rageot et moi, écrivait M. Gaulin, nous ne faisons qu'un".

Les peines de tout genre qu'ils avaient à endurer, la pauvreté, le dénûment, parfois la noire misère, et encore plus les contradictions que nous aurons à

raconter plus loin, resserraient chaque jour ces liens de l'amitié.

Ils avaient pour correspondant à Paris, l'abbé Tremblay, procureur du séminaire de Québec, qui avait la charité de s'occuper de leurs affaires temporelles, et de leur expédier une partie des objets qui leur étaient nécessaires. Quelques-unes des lettres que lui adressait M. Gaulin sont à citer, car elles renferment des particularités qui nous montrent ces missionnaires en face des difficultés contre lesquelles ils avaient à lutter dans leurs solitudes si écartées du monde civilisé. Le petit traitement qui leur était accordé, à peine trois ou quatre cents livres par année, était loin de suffire à leur entretien, surtout à cause de leurs déplacements continuels. L'abbé Gaulin s'en plaint à M. Tremblay, mais sans la moindre amertume, uniquement pour lui montrer les embarras inextricables où il se trouve par suite des dettes qu'il est obligé de contracter.

Il lui écrit le 19 septembre 1701 :

“ Je me donne l'honneur de vous écrire ce petit mot de Québec, où je suis venu pour les affaires de ma mission, pour vous remercier de la bonté que vous avez eue d'accomplir le petit mémoire que j'avais pris la liberté de vous envoyer à la nôtre l'automne dernier.

“ Je n'ai reçu encore aucun mot de votre part

depuis la première année que je suis allé à la mission de Pentagoët.

“ J’ai été un peu surpris de ce que le séminaire avait retenu tout le supplément de M. Rageot.

“ Je vous prie cependant, Monsieur, de ne point croire par ce que je vous dis que je suis malcontent ou que je croie que vous ne nous envoyez pas exactement nos suppléments ; je suis trop persuadé de vos bontés et de votre charité pour nous. La raison pourquoi je vous en parle, c’est que je doute que M^{sr} de Québec n’ait trouvé quelque raison pour ne pas donner le dit supplément de M. Rageot ; car si cela était et que cette année prochaine il empêchât qu’il ne nous vînt, je n’enverrais point chercher M. Rageot et il nous serait impossible de pouvoir subsister, car si l’on juge nécessaire de donner cent écus de supplément à ces Messieurs du Port-Royal et des Mines qui ont deux et trois cents minots de blé de dîme, je ne crois pas que l’on trouve que ce soit trop que de nous donner cent écus qui n’avons pas un sol d’ailleurs et qui sommes réduits la plupart du temps à vivre de coquillages. A la vérité, je ne prétends parler de personne. Ces Messieurs sont mieux que nous ; je ne leur porte point d’envie et serais très fâché qu’on leur diminue rien de leurs suppléments à mon occasion ; je suis peut-être aussi

content dans ma pauvreté qu'eux dans leur abondance.

“ J'ai été voir ces jours passés M. de Brouillan au Port-Royal dont j'ai reçu toutes les honnêtetés possibles. Il me paraît prendre beaucoup de part à ce qui regarde le bien de nos missions ”.

On se rappelle les précautions qu'avait prises M^{sr} de Laval pour ne pas froisser les PP. Jésuites lorsqu'il avait établi la mission de Pentagoët en la confiant aux prêtres des Missions-Étrangères. Les Pères qui avaient sous leurs soins presque toutes les missions sauvages de la Nouvelle-France n'avaient cependant pas été satisfaits de la petite part laissée aux autres missionnaires, et ils n'avaient cessé de faire des sollicitations pour s'emparer de la mission de Pentagoët. L'abbé Gaulin s'en plaignait en ces termes :

“ L'on avait été sur le point de laisser notre mission aux PP. Jésuites ; mais les sauvages se sont opposés à ce changement et sont venus parler à M^{sr} l'ancien pour le prévenir de vouloir bien leur continuer les missionnaires qu'ils ont eus jusqu'à présent ; on leur a accordé leur demande et la mission demeure comme elle était. Je dois partir demain pour y retourner plus résolu d'y demeurer que jamais ; il serait dommage d'abandonner une mission qui est

si bien établie et où les sauvages sont si bien disposés. Je vous avais envoyé une petite relation de ce qui s'y passe, mais véritablement, je n'ai point de talent pour écrire. Quand M. Rageot sera de retour, il se chargera volontiers de cela ”.

M. Tremblay avait communiqué au grand vicaire Petit le projet qu'avaient conçu les directeurs de Paris de fonder un séminaire à Port-Royal dans le genre de celui de Québec. L'abbé Gaulin lui en présente les difficultés, en ce qui regarde les missionnaires des sauvages :

“ J'ai reçu avec plaisir ce que vous mandez à M. Petit, touchant les missions de l'Acadie ; il serait bien à souhaiter que cela pût réussir de la sorte ; à la vérité ce n'est point à moi à raisonner là-dessus ; je laisse à ces Messieurs à vous en écrire leurs sentiments et leurs vues. Seulement je prendrai la liberté de vous représenter qu'il est difficile que les missionnaires de Pentagoët puissent rentrer dans cette communauté de biens dont vous parlez, laquelle à la vérité, sera le soutien de cette entreprise et cela parce que l'on est trop éloigné et qu'il est trop difficile d'aller au Port-Royal dont nous sommes à soixante lieues et où nous ne pouvons aller qu'en bâtiment ; car il nous est plus facile d'avoir recours à Québec qu'au Port-Royal, parce qu'il n'y a pas de navires qui viennent chez nous. Si l'on avait commu-

nication facile de Pentagoët au Port-Royal, cette communauté de biens serait facile entre tous les missionnaires.

“ M^{sr} l'ancien paraît fort affectionné pour la mission des Micmacs et m'a ordonné d'y aller pour voir l'état dans lequel elle est et la disposition des sauvages.

“ Comme je n'ai point reçu de lettres de vous l'année passée ni cette année, je ne sais que vous envoyer. Je crois que vous avez été si malcontent de la première fois que vous m'avez employé que vous ne daignez pas vous servir de moi davantage. J'avais cependant eu bonne intention et avais fait du mieux que j'avais pu. Je ne laisse pas de vous envoyer encore un grand castor noir avec un loup-cervier que j'ai mis entre les mains de l'aumônier du navire du roi, nommé M. Rondelle, qui m'a promis de les mettre entre les mains de M. Grignon à la Rochelle ou de vous l'envoyer lui-même. Si vous souhaitez que je vous envoie quelque chose l'année prochaine, vous pouvez me mander librement ce qui vous serait le plus propre et ne vous embarrassez point de ce que cela peut valoir ”.

Dans une autre lettre écrite de la baie de Passamaquoddy à l'entrée de la baie Française (baie de Fundy), l'abbé Gaulin écrivait encore :

“ Les deux voyages que j’ai faits aux Micmacs l’automne dernier pour prendre connaissance de cette mission suivant l’ordre de M^r l’ancien et où je passai l’hiver pour me mettre en état de confesser les dits sauvages et l’été dernier que j’ai retourné pour les confesser, m’ont mis de beaucoup en arrière ; car ces sortes de voyages ne peuvent se faire sans de grandes dépenses. Cette mission des Micmacs est à près de deux cents lieues (?) de celle de Pentagoët. Comme nos suppléments nous viennent toujours en hardes, j’ai été obligé d’emprunter de l’argent pour faire ces voyages et ai dépensé par avance tout mon supplément ; car j’ai emprunté de M. Maudoux (curé de Port-Royal) cent soixante livres, de la Sœur Chauzon deux cents francs qu’elle m’a donnés en argent au Port-Royal et dont je lui ai donné mon billet pour être payé sur mon supplément.

“ M. Desmaizerets me marque qu’il représente fortement à M^r de Québec les dépenses que j’ai faites pour ces missions par les voyages que je suis obligé de faire pour assister tous les sauvages de ces pays-ici de la rivière Saint-Jean et les Micmacs, afin que l’on y ait égard et de plus que nos suppléments ne sont pas suffisants pour nous faire vivre dans un pays où nous n’avons nul secours. Je vous prie de vouloir bien appuyer cela auprès de ces Messieurs

et de tâcher de les engager à fournir aux dépenses qu'il faut faire pour ces missions.

“ Nous ne manquerons pas de prier (de faire les paiements) M. de Brouillan qui nous témoigne assez d'amitié. J'ai reçu en mon particulier toutes sortes d'honnêtetés de lui. Il nous est fâcheux qu'outre la peine que nous avons dans nos missions et celles que nous prenons pour aller (desservir) les sauvages éloignés de deux cents lieues, on fait cependant difficulté de nous donner une partie de nos besoins. S'il avait été possible de faire venir des vivres de France, nous vous aurions prié de nous envoyer, par exemple, 2 tierçons de farine, un tierçon de lard, 20 pots de vinaigre, six pots d'huile d'olive, 20 ou 30 pots environ d'eau-de-vie, cinq ou six pots de vin d'Espagne, six briques de savon, quarante ou cinquante livres de bonne poudre.

“ Je pars pour ma mission, n'étant venu ici que parce que M. de Brouillan m'avait prié de distribuer de sa part aux sauvages les présents que Sa Majesté leur fait. Ce printemps, Dieu aidant, j'irai confesser les Micmacs et irai jusqu'au Cap-Breton.

“ Faites-moi la grâce, s'il vous plaît, de vouloir bien m'accorder un peu de part en vos saints sacrifices.

“ P. S. J'avais oublié, Monsieur, de vous prier que s'il était possible, vous tâchassiez de nous

envoyer deux tentes de coutil de vingt aulnes environ, toutes prêtes à tendre qui aient des anneaux tout autour. Vous nous obligerez sensiblement ¹.

Enfin dans une lettre sans date, M. Gaulin ajoutait :

“ Nous sommes toujours en voyage et sommes obligés de dire notre office pendant la nuit, à moins que les bréviaires ne soient pas de bonnes impressions. Cela nous incommode beaucoup, mais nous vous prions qu'ils soient des plus petits et des plus nouveaux ”.

Le pauvre missionnaire n'avait pas même le moyen de se procurer une montre qu'il avait demandée ; il en contremande l'ordre qu'il en avait donné à M. Tremblay ¹. Il se contentera comme par le passé, du soleil pour horloge.

En fin dans une autre lettre non datée, il jetait ce cri presque désespéré :

“ Pour moi, à la vérité, d'abord que je ne trouverai plus de quoi vivre, j e m'en irai. Cependant, cela serait fâcheux d'abandonner de pauvres gens qui semblent avoir envie de bien faire ; mais après tout, nous ne sommes pas des anges, il faut boire, manger

1 — *M. Gaulin à M. Tremblay*, de Passamaquoddy, ce 28^e novembre 1702.

1 — *M. Gaulin à M. Tremblay*, sans date.

et nous habiller. Je sais bien, Monsieur, que cela ne dépend point de vous ; mais je vous parle librement, afin que vous ayez la bonté de représenter à Monseigneur nos besoins.

Et plus loin :

“ Je crois qu'auparavant qu'il soit peu, nous mourrons encore de misère ; car il n'y a plus de vivres où nous sommes. Nous avons été réduits, M. Rageot et moi, quasi tout l'hiver, à ne vivre que de coquillages.

“ Ma santé a déjà diminué plus de la moitié par la méchante nourriture que nous avons ”.

L'abbé Gaulin a tracé sans le vouloir, sans même le soupçonner, son autobiographie dans les extraits de lettres qu'on vient de lire. Cette vie de privations et de hasards rappelle involontairement celle du grand Apôtre. Comme lui, le missionnaire des sauvages pouvait dire : “ J'ai été souvent en péril dans les voyages, sur les fleuves, en péril parmi les payens, en péril dans les déserts, en péril sur la mer ;

“ Dans les travaux et les chagrins, dans les veilles, dans la faim et la soif, dans les jeûnes, dans le froid et la nudité”. *In itineribus sæpe, periculis fluminum, periculis ex gentibus, periculis in solitudine, periculis in mari...*

In labore et æumnâ, in vigiliis multis, in fame et

siti, in jejuniis multis, in frigore et nuditate (XII. *Épître aux Corinthiens*, XI, 26, 27).

Toutefois, ces croix extérieures n'étaient rien comparées aux contradictions, aux injustices, aux calomnies contre lesquelles venaient se heurter les missionnaires dans l'accomplissement de leur devoir.

III

Nous avons dit les luttes qu'avaient eu à soutenir la plupart des missionnaires contre le monde officiel de Port-Royal composé en trop grand nombre d'hommes intéressés qui ne songeaient qu'à s'enrichir aux dépens de la morale publique. *M. Thury et M. Gaulin avaient eu à faire de vi ves représentations à ce sujet à M. de Villebon ; mais ce fut surtout contre M. de Villieu et contre son commerce d'eau-de-vie que l'abbé Gaulin eut à défendre son troupeau. M. de Villieu était alors un des agents de la compagnie de Chédabouctou : c'était, comme on l'a vu, un officier d'une grande bravoure qui s'était distingué dans la dernière guerre, particulièrement au siège de Québec et durant plusieurs expéditions contre la Nouvelle-Angleterre ; mais alors il terminait sa réputation par son âpreté au gain et

par les moyens illicites qu'il employait pour s'enrichir¹.

M. Gaulin a raconté lui-même le conflit qu'il eut avec M. de Villieu. C'est une vigoureuse apologie de sa propre conduite et de celle des missionnaires de l'Acadie. Nous la citons en lui laissant sa phraséologie incorrecte et rugueuse, mais toute chaude de l'indignation qu'il ne pouvait contenir et qui déborde parfois en sarcasmes plaisants ou amers.

Il commence par raconter à M. Tremblay comment il a appris que des accusations avaient été portées contre lui à la cour de France. Durant un séjour à Port-Royal, il avait vu M. de Brouillan, " dont il reçut toutes les honnêtetés possibles, et qui lui avait dit qu'on avait beaucoup écrit contre lui l'an passé ", mais de ne pas s'en inquiéter, que lui, M. de Brouillan, se chargeait de le défendre.

M. de Villieu s'était vanté auparavant de faire

1 — Avant l'abbé Gaulin, le gouverneur de l'Acadie avait signalé à la cour de France la conduite de M. de Villieu. On lit en effet dans un Mémoire sur l'Acadie daté de 1697 : " Le sieur de Villebon se plaint de la conduite du sieur de Villieu, qui commande la compagnie de soldats qui est en garnison dans le fort de Naxouat ; il dit qu'il ne veut plus coucher dans le fort, qu'il fait la traite avec les sauvages et qu'il pille les soldats... Il paraît nécessaire de remettre le sieur de Villieu en règle et sans le mérite de ce qu'il a fait contre les Anglais cette année, il faudrait le traiter plus durement ".

chasser l'abbé Gaulin de sa mission et même du pays. Il avait pour cela, disait-il, l'appui de son chef, M. de Chevry, directeur de la pêche de Chédabouctou. M. de Chevry était un honnête homme, mais trop enclin à croire tout ce que lui disaient ses agents qui en profitaient trop souvent pour tout se permettre en s'abritant de son nom et de son autorité.

“ Je m'imagine, continue M. Gaulin, que sa pensée est que les missionnaires qui viennent à l'Acadie sont des gens qui ne savent où donner de la tête et que s'ils n'étaient sur ses terres ils mourraient de faim et qu'ils ne viennent ici que pour ramasser du bien ; assurément il est fort charitable et a de bons sentiments de lui-même de croire qu'il a plus d'envie de faire plaisir aux missionnaires qu'ils n'en ont de faire leur devoir. J'aurais souhaité qu'il eût marqué en quoi consiste ce devoir des missionnaires. Sans doute que le premier de tous aurait été de laisser traiter la compagnie de la boisson aux sauvages, de la laisser prendre à droite et à gauche ; car à moins qu'un missionnaire ne souffre tout cela et bien d'autres choses qu'il serait trop long de rapporter, il ne sera pas honnête homme dans l'esprit de ces messieurs ; et d'abord qu'il s'opposera à leurs rapines et voleries, il faudra une lettre de cachet pour le faire sortir de sa mission.

“ Je pourrais vous en rapporter des faits réels et positifs s’il était nécessaire. Dans la vérité, je ne crois pas que M. de Chevry sache tout ce qui se passe ; car on le dit trop honnête pour qu’il voulût s’enrichir aux dépens de pauvres misérables ; mais il est un peu entêté de certaines gens qui lui font accroire bon ce qu’ils veulent.

“ Dieu veuille que cela ne lui soit pas cause d’un plus grand mal ; au vrai, je ne sais quelle pensée il a des missionnaires ; car s’il savait bien ce que c’est que les missions de l’Acadie, mais surtout celles des sauvages, il connaîtrait peut-être que ce n’est pas pour n’y pas faire son devoir que l’on y demeure ; car assurément ni les lieux, ni les gens, ni la manière de vivre n’ont rien qui flatte la nature ; mais il m’importe fort peu quelle pensée l’on a d’un missionnaire, pourvu qu’il tâche d’aimer Dieu et de faire son devoir.

“ Ce ne sera point parce que M. de Chevry me fera passer mes hardes sur son navire que cela m’empêchera de faire mon devoir et m’obligera à laisser rentrer le loup dans mon troupeau et le désordre dans ma mission ; car fût-ce le roi qui l’y voulût introduire, je lui résisterais au péril de ma vie.

“ Mais pour revenir au fait de la question, voici comme la chose se passa entre M. de Villieu et les sauvages de cette mission : J’étais descendu après

Pâques, de notre village (de Panaouské) chez M. de Saint-Castin pour lui faire faire ses pâques et aux autres Français qui sont établis le long de la mer, et pour savoir en même temps des nouvelles de nos sauvages que je n'avais pas vus depuis trois mois. M. de Villieu arriva la même nuit chez M. de Saint-Castin, où il nous dit qu'il venait apporter des présents aux sauvages, qui consistaient en cinq fusils, trois chemises et trois chapeaux, qu'il venait pour empêcher les Anglais de trafiquer et qu'il emportait en même temps pour un ou deux mille francs de marchandises pour traiter avec les sauvages.

“ Sur quelques difficultés qu'ils se firent l'un à l'autre, M. de Villieu part incontinent pour monter dans la rivière, je montai le lendemain et l'allai voir à son bord, où je le priai instamment de ne point traiter d'eau-de-vie aux sauvages, ce qu'il me promit d'abord et m'assura qu'il ne leur en donnerait pas une goutte. Quelque temps après, je me rembarquai pour monter au village, et lui quelques jours plus tard monta avec son bâtiment à six lieues du fort qui est le lieu le plus passant de toute la rivière, où les sauvages sont souvent cabanés.

“ Les sauvages l'étant allé trouver, il leur dit qu'il leur donnerait de l'eau-de-vie tant qu'ils en voudraient, ce qui choqua extrêmement les anciens, lesquels sont fort fervents et fort affectionnés à la

prière. Dès lors ils résolurent de ne point le laisser établir dans ces endroits ; cependant, ils ne lui dirent rien, parce que le chef du village n'y était pas ; mais ces sauvages étant remontés au village quelques jours après, me rapportèrent ce que M. de Villieu leur avait dit ; ce qui me fit beaucoup de peine, voyant que le désordre était prêt de se mettre parmi mes pauvres sauvages. Je les exhortai à ne point s'enivrer et leur dis que s'ils commençaient une fois à boire et qu'ils se missent dans le désordre, je m'en irais aussitôt. Ils me représentèrent qu'il leur était bien fâcheux d'avoir une bande de soldats dans un endroit où leurs filles et leurs femmes étaient tous les jours toutes seules. Ils s'assemblèrent plusieurs fois pour cela et à la fin se résolurent d'aller parler à M. de Villieu et de lui demander qui l'avait autorisé à venir se placer auprès d'eux et que s'il n'avait pas un ordre du roi, qu'absolument ils ne voulaient pas qu'il demeurât si proche de leur village, qu'il pouvait rester à la mer ou avec les autres Français, ajoutant qu'ils iraient aussi bien trafiquer là que dans l'endroit où il était, et que s'il ne voulait pas s'en aller, eux laisseraient le village et s'établiraient autre part.

“Cela étant ainsi résolu, tous les anciens envoyèrent chercher un interprète à plus de vingt-cinq lieues, lequel se rendit en même temps qu'eux là où était M. de Villieu. Un des anciens lui parla au nom de

toute la nation et lui demanda qu'est-ce qu'il venait faire dans leur rivière. Il leur fit réponse que c'était pour leur apporter leurs présents et qu'il avait apporté en même temps des marchandises pour ceux qui en avaient besoin. Le sauvage lui dit qu'ils lui en étaient fort obligés ; mais il ajouta : " Il faut que je t'ouvre mon cœur et que je te dise ma pensée. D'abord que j'ai appris que tu faisais une cabane proche de mon village, j'ai commencé à trembler de peur et j'ai appréhendé que les Français qui m'ont autrefois donné la prière ne soient cause que je cesse de prier ; car je vois que mes frères qui sont, par exemple, du côté de la rivière Saint-Jean, ne prient plus, pour ainsi dire, à cause de la boisson et que la quantité de bâtards qui y sont, fait que nous ne nous connaissons plus. De même leurs parents qui sont à Kénébéki, depuis qu'ils trafiquent avec les Anglais, sont devenus bêtes et ne prient plus, parce qu'ils sont tous les jours ivres. Pour moi, je me croyais en sûreté ici et je ne voyais point d'eau-de-vie, ni personne qui portât nos filles et nos femmes au mal ; c'est pourquoi je te dis que je ne veux point que tu demeures ici. Tu peux rester à la mer avec les autres Français et nous irons trafiquer là". M. de Villieu leur répondit qu'il s'en irait et en effet il partit trois ou quatre jours après.

" Voilà, Monsieur, comme la chose s'est passée.

Il ne leur parla pas même davantage des présents qu'il leur avait apportés.

“ A l'égard du commerce que ces messieurs prétendent que je fais avec M. de Saint-Castin, cela me paraît si indigne d'être seulement pensé que j'en ne daigne seulement pas m'amuser à le réfuter. Apparemment que j'ai le secret de faire de rien quelque chose ; car vous savez l'usage que j'ai fait jusqu'à présent de mon supplément qui est l'unique chose que j'aie pour subsister et je ne sais où ces messieurs veulent que je prenne de quoi trafiquer. Peut-être ai-je trouvé la pierre philosophale et change les écailles de palourdes et d'huîtres en or ou argent. Il est vrai que si l'on faisait trafic de ces sortes d'écailles, je leur en vendrais bien ; car j'en avais un bon lot à la porte de ma cabane cet hiver. Je voudrais que M. de Chevry et tous les autres eussent passé un hiver comme le dernier que j'ai passé, et alors ils pourraient juger du trafic que font les missionnaires. Je ne puis dire autre chose, sinon que leur attachement pour le gain les aveugle tellement et leur fait tellement appréhender que d'autres en aient, qu'ils décrient et tâchent de nuire à ceux qui n'ont seulement pas la pensée du gain, croyant par là en amasser davantage. Ils s'imaginent qu'un missionnaire préfère à une vie d'homme raisonnable qu'il pourrait mener, soit dans un séminaire ou dans

une cure, une vie qui n'est guère différente de celle de la bête qu'il est obligé de mener, et cela pour attraper un castor. Ces messieurs, s'ils sont gens d'esprit comme on le dit, devraient, ce semble, croire que les missionnaires qui veulent bien sacrifier leur vie et leur santé dans le coin d'un bois où ils sont sans joie, sans satisfaction que celle de bien pâtre et bien souffrir, sont portés par un autre motif que celui d'amasser du castor. Je ne sais si eux voudraient prendre le quart de la peine et des souffrances d'un missionnaire pour tous les revenus de leur compagnie.

“ Pour ce qu'ils disent que j'ai laissé établir M. de Saint-Castin, proche du village, cela est faux. Il est dans l'endroit où il a demeuré depuis trente ans. Il est vrai qu'il est venu traiter deux fois pendant sept ou huit jours à une petite cabane d'écorce qu'il avait fait faire à cinq ou six lieues du village. Il n'est pas moins faux qu'il traite de la boisson, car depuis que je suis dans la mission, il n'en a point traité qu'il ne me l'ait demandé et cela à vingt ou trente personnes. Il donnait à chacun un coup d'eau-de-vie ou de vin et cela en ma présence.

“ Ce que vous me mandez de l'intention que la cour a de faire un poste à Pentagoët me décourage quasi tout à fait et me fait quasi prendre la résolution de demander à sortir entièrement de ma mission ;

car je prévois bien qu'il me sera très difficile de vivre en bonne intelligence avec le commandant, à moins que ce ne soit un bon chrétien ; car ordinairement ces sortes de commandants sont assez peu réglés pour eux et encore moins pour les autres. J'en juge par M. de Villieu qui passe pour honnête et qui cependant dans cinq ou six jours qu'il a été dans notre rivière n'a pas laissé que de faire parler de lui ; à la vérité, avec d'autres personnes que de notre mission, et peut-être encore cela est-il faux ; mais la personne s'en est vantée. Jugez de là si c'est à tort que je tremble. Pour moi, j'aime mieux me retirer tout doucement que d'embarrasser toute une communauté à me soutenir contre un petit commandant de rien qui sera cru comme un oracle pendant qu'un pauvre missionnaire sera traité et regardé comme un séditieux et un esprit turbulent.

“ Cependant je soumets toutes mes pensées à tout ce que l'on jugera pour la plus grande gloire de Dieu. Je suis venu seulement (aux Mines, d'où je vous écris) pour voir en quel état est la mission de feu M. de Thury, Mgr l'ancien me l'ayant ainsi ordonné, afin d'en informer Sa Grandeur et puis m'en retournerai au plus tôt à ma mission. M. de Brouillan me paraît fort affectionné pour notre mission et je tâche réciproquement à le faire honorer autant que je le puis par les sauvages. Ils le sont venus saluer au

Port-Royal et furent reçus de lui avec beaucoup de bontés¹”.

M. Tremblay prit vaillamment la défense de son confrère auprès du ministre qui lui donna raison. M. de Villieu en fut pour ses écritures et ses vantardises. Les dépêches officielles de la cour font foi que M. Gaulin y fut en plus grande estime que jamais et que tout ce qu'on put dire contre lui ne fit qu'augmenter la confiance qu'on avait dans sa sagesse, son bon esprit et son patriotisme². M. Tremblay ne prit pas moins énergiquement la part de ce missionnaire et de son confrère, l'abbé Rageot, pour

1 — *M. Gaulin à M. Tremblay*, aux Mines, ce 24^e d'octobre, 1701. Après tout ce que nous avons dit sur la mission de Pentagoët ou Panaouské, où l'on a vu Mgr de Laval envoyer l'abbé Thury pour en faire la fondation dès l'année 1687, on est étonné de lire dans *l'Histoire des Jésuites au XVII^e siècle*, par le P. de Rochemonteix, vol. III, p. 437, que ce fut “ le p. Vincent Bigot qui fonda en 1694 la mission de Pentagoët ”. Pour me servir d'une expression du P. de Rochemonteix lui-même, c'est là de la pure fantaisie. Quand on le prend de si haut que le fait ce bon Père, il n'est pas permis de donner de si hautes marques d'ignorance, *pour ne pas dire plus*.

2 — Les misères que suscita aux missionnaires M. de Villieu ne lui portèrent pas bonheur. On le retrouve en 1702, major de place à Port-Royal, pauvre, aigri par la maladie, délaissé des ministres de France oublieux de ses “ trente ans ” de service, se querellant avec le gouverneur Brouillan, avec M. de Bonaventure, avec son propre beau-frère, M. de Falaise,

leur obtenir une pension qui leur assurât une existence moins pénible. Il écrivait à M^{sr} de Laval le 15 juin 1703 :

“ Je crois qu’il faut tâcher de laisser M. M. Gaulin et Rageot dans les missions de Pentagoët. Ce qui me fait le plus de peine, c’est qu’on ne donne pas à ces missionnaires de quoi subsister; car assurément pour trois cents livres chacun, il leur est impossible d’y vivre. Nous n’avons pu en rien représenter à M. de Pontchartrain cette année.

“ Je n’en ai parlé qu’à M^{sr} de Québec, jusqu’à l’assurer que ces missionnaires seraient obligés de quitter, ne pouvant subsister.

“ On dit que M. Gaulin doit encore de grosses sommes à M. de Saint-Castin. Il faudrait qu’il se retirât, plutôt que de s’endetter ainsi. M^{sr} à la fin m’a promis qu’il me donnerait cent cinquante livres ou deux cents livres par an pour les voyages que M. Gaulin est obligé de faire aux Micmacs et par toute l’Acadie ”.

officier comme lui dans la garnison. On ne peut cependant se défendre d’un sentiment de pitié à l’égard de ce vétéran usé au service de la France, en l’entendant se plaindre de ne pouvoir obtenir la grâce d’aller y mourir. — *Villieu au ministre*, 22 octobre 1702. — *M. de Brouillan au ministre*, 27 février 1703. — *M. de Falaise au ministre*, 23 octobre 1702. — *Villieu au ministre*, 25 novembre 1703. “ Je suis si pauvre que sans les bienfaits du roi, je ne saurais faire subsister ma famille ”.

IV

A la date où nous sommes, la cure des Mines était desservie par l'abbé Guay, et celle de Port-Royal par l'abbé Maudoux, le premier venu directement de France, le second de Québec. L'abbé Guay était "un bon prêtre et un honnête homme", disent les Mémoires du temps ; mais sans expérience, d'un caractère difficile, nullement préparé aux travaux des missions. L'abbé Tremblay ne l'ignorait pas ; car en l'envoyant à Québec, il avait bien recommandé de l'éprouver et de le former avant de lui confier quelque poste éloigné ; mais la pénurie des prêtres décida l'évêque et le séminaire à le diriger en Acadie dès son arrivée (1699). On eut bientôt lieu de s'en repentir ; car il souleva contre lui par ses démarches irréfléchies, des plaintes si nombreuses qu'en 1702 le ministre le fit rappeler en France, où il passa en qualité d'aumônier de vaisseau. Il fut remplacé aux Mines par l'abbé Leveyer, envoyé directement de Paris.

L'abbé Abel Maudoux desservait Port-Royal, où il avait succédé au grand vicaire Petit. Il avait quitté pour ce poste lointain une des principales cures

du diocèse de Québec, celle des Trois-Rivières¹. Comme M. Geoffroy, il eut à souffrir des procédés du gouverneur Villebon et des principaux traitants, dont il n'avait pu s'empêcher de signaler les désordres, afin d'en éviter la contagion dans sa paroisse. L'opposition systématique qu'il rencontra de la part de ces hommes puissants, habitués aux intrigues, entrava la plus grande partie du bien qu'il aurait pu faire ; il ne put qu'en gémir en secret sans pouvoir y apporter remède.

On reconnaît dans M. Maudoux un homme de Dieu dans la pieuse invocation placée par lui en tête d'un nouveau registre paroissial qu'il ouvrit peu de temps avant son départ : “ *A. Maudoux presbyter inscripsit librum et dedit: Orate pro eo ut ipse in libro vitæ vestris adjunctus precibus scribatur, 22 avril 1702* ”.

Voici le bel éloge que faisait du curé Maudoux au ministre, M. de Brouillan en 1701, éloge que ce gouverneur aurait bien voulu retirer après qu'il se

1 — L'abbé Maudoux arriva très probablement à Port Royal à l'automne de 1693 ; car son dernier acte comme curé des Trois-Rivières est du 25 d'août de cette même année. “ J'y allai aussi (à Port-Royal) ravi de trouver l'occasion de voir M. de Maudoux qui y est depuis le départ de M. Petit ”. — *Journal de l'abbé Baudo in.* — La copie de ce Journal que j'ai sous les yeux appartient à la bibliothèque du Parlement de Québec.

fut tourné contre lui et déclaré son ennemi. “ Ce missionnaire, disait-il, est d’une vertu exemplaire, qui lui attire la vénération et la confiance de tous ses paroissiens ; il est du bien du pays qu’il lui convienne d’y rester ¹ ”.

L’abbé Tremblay, en qualité de procureur du séminaire de Québec à Paris, avait eu à défendre le curé de Port-Royal contre les plaintes réitérées portées contre lui au ministère des colonies. Afin de mieux le perdre dans l’esprit du comte de Pontchartrain, on l’accusait d’être trop en faveur des Anglais, de vouloir trahir la France. Cette ridicule calomnie avait déjà été inventée, on l’a vu, contre d’autres missionnaires, en particulier, contre le grand vicaire Petit, ce vaillant soldat vieilli dans le culte de l’honneur et qui avait donné sur les champs de batailles d’autres preuves de patriotisme que les cupides marchands de Port-Royal.

On reprochait également à M. Maudoux d’être trop intéressé et de s’occuper de négoce. Amitié avec les Anglais, commerce avec eux, tel est le thème des accusations les plus graves portées d’année en année contre le clergé de l’Acadie. C’était précisément ce que faisaient sans cesse les trafiquants,

1 — *Documents sur la Nouvelle-France*, vol. II, p. 392.

et c'était pour donner le change qu'ils accusaient les missionnaires des mêmes agissements. Ce système d'accusations tombe de soi, dès qu'on en connaît le motif¹.

J'ai dit ailleurs quelle était la situation économique de l'Acadie, quelle était la pénurie des objets les plus essentiels au besoin des familles dans laquelle on vivait par suite de la négligence du gouvernement, et de là la nécessité où l'on se trouvait de s'approvisionner du côté de la Nouvelle-Angleterre, le seul voisin que l'on eût à sa portée. Ajoutez à cela l'extrême rareté du numéraire qui obligeait à recourir sans cesse aux échanges, et vous aurez la clef des dénonciations réitérées contre le clergé et des prétextes dont on se servait pour les formuler.

Il aurait fallu pour curé à Port-Royal un homme supérieur et absolument maître de soi-même pour en imposer aux mécontents et leur faire face, quand le devoir l'exigeait, sans perdre son sang-froid. Malheureusement, au dire de l'abbé Tremblay,

1 — On voit par le passage suivant d'une lettre de M. Tremblay à M. Desmaizerets (2 avril 1701), que les calomnies faites contre M. Maudoux n'avaient pas produit un grand effet sur M. de Pontchartrain. " Il ne nous a pas paru persuadé, disait M. Tremblay, de son commerce prétendu, et de son inclination pour les Anglais. Il a dit que bien loin de désirer qu'il quittât l'Acadie, il était bien aise qu'il y restât et qu'on y mit un plus grand nombre de prêtres ".

M. Maudoux n'était ni l'un ni l'autre. Prêtre vertueux, il n'avait que des facultés médiocres et un tempérament excitable qui obscurcissait parfois son jugement.

L'irritation qu'avaient produite chez lui les tracasseries de M. de Villebon et de son entourage, lui fit faire à la mort de ce gouverneur un coup d'éclat dont ses ennemis ne manquèrent pas de profiter. Il refusa de faire l'office des funérailles, à moins que les frais n'en fussent payés comptant. M. de Villieu, chargé de ce soin, s'en acquitta, mais se joignit aux mécontents pour adresser de nouvelles plaintes au ministre déjà prévenu contre le curé ¹.

M. Maudoux avait auparavant demandé à remettre sa cure et à retourner en France ; aussi quand ses supérieurs lui communiquèrent l'ordre du ministre, fut-il heureux de déposer ce fardeau trop lourd pour ses faibles épaules.

La cure de Port-Royal fut confiée après lui aux

1 — “ M. de Brisacier (à qui M. de Pontchartrain s'était plaint de l'acte de M. Maudoux) lui dit qu'il l'ignorait, mais que, si cela était, il serait le premier à condamner M. Maudoux. J'écris à ce dernier qu'il faut qu'il éclaircisse ce fait, et que s'il est faux, il faut qu'il en écrive pour se justifier à M. de Pontchartrain, et qu'il en fasse écrire à M. de Brouillon qui y va en qualité de commandant, et avec qui j'espère qu'il vivra mieux qu'avec M. de Villebon ”. — *Lettre de M. Tremblay à M. Desmaizerets*, 2 avril 1701.

religieux récollets qui en firent un des centres de leurs missions. Le premier d'entre eux qui eut la charge curiale fut le P. Félix Pain, lequel en prit possession à l'automne de la même année (1701).

Le 30 septembre 1703, celui-ci avait pour successeur le P. Patrice René ; et en 1704, ce dernier était remplacé par le P. Justinien Durand.

A la date de 1711 le P. Bonaventure Masson qui résidait à la Grand-Pérée depuis 1707, desservait la paroisse de Port-Royal ¹.

On voit par ces fréquentes mutations combien la vie des missionnaires était instable et jusqu'à quel point ils étaient obligés de se transporter continuellement d'un lieu à un autre, selon l'urgence des besoins spirituels.

Quand M. de Villebon avait été forcé de transporter le siège du gouvernement de l'Acadie au petit fort de Naxouat, situé, on le sait, près de la ville

1 — Ces notes sont extraites de l'un des deux registres de Port-Royal conservés à Halifax. A près les Récollets qui tinrent la cure de Port-Royal jusqu'en 1720, c'est-à-dire durant dix-huit ans, cette cure fut successivement desservie par l'abbé de Breslay, sulpicien, l'abbé de Saint-Poncy, des Missions-Etrangères, l'abbé Vauquelin, l'abbé Desenclaves, sulpicien, et enfin par l'abbé Daudin, qui en fut le dernier curé. On sait comment celui-ci fut enlevé en 1755 par un détachement de soldats anglais, quelques semaines avant la destruction de Port-Royal et la déportation de ses habitants.

actuelle de Frédéricton, il s'était vu isolé en pleine sauvagerie, sans secours religieux pour sa garnison et les officiers civils qui l'avaient suivi. Il se hâta d'écrire à Versailles pour demander un aumônier ; et il exprimait en même temps le désir d'avoir quelques prêtres irlandais pour attirer sur les bords de la rivière Saint-Jean ceux de leurs compatriotes disséminés en grand nombre dans l'Etat du Maine, du Massachusetts et surtout dans Boston, où ils étaient persécutés par les puritains, ces fanatiques sectaires qui prêchaient haut la tolérance en persécutant à outrance ceux qui ne se courbaient pas devant leurs doctrines.

Ce n'est donc pas seulement d'aujourd'hui que l'on a pensé à donner les secours religieux en Acadie aux catholiques de langue anglaise : la conscience de nos évêques, de nos prêtres, de nos commandants savait déjà où était le devoir et ils prenaient les moyens de le remplir.

M. de Brouillan qui avait succédé à M. de Villebon employa toute son activité et toutes les ressources dont il disposait à fortifier Port-Royal ; car il prévoyait de prochaines attaques. Il attira quelques habitants et chercha à rétablir la prospérité en Acadie qui n'avait besoin que de la sécurité pour se peupler et s'enrichir rapidement.

Ce commandant avait de grands défauts de caractère ; mais ces défauts étaient compensés par d'excellentes qualités. Il s'intéressa à l'œuvre des missions et commença à faire réparer l'église de Port-Royal réduite à l'état le plus pitoyable. On peut en juger par ce qu'en dit Dièreville en parlant de son arrivée à Port-Royal en 1700. " Je demandai, dit-il, l'église que je ne pouvais reconnaître, n'étant pas autrement bâtie que les autres maisons, et que j'aurais plutôt prise pour une grange, que pour un temple du vrai Dieu ".

Le presbytère ne valait pas mieux. " Monsieur le curé, ajoute Dièreville, me fit entrer dans sa chambre mal meublée, qui est au bout de l'église, y attendant contre l'ordre des presbytères ".

Cette peinture fait voir une fois de plus quelles désolations et quelles ruines laissaient après eux les incursionnistes de Boston et les flibustiers qui croisaient continuellement dans ces parages.

On a vu qu'en 1701 s'ouvrit à Port-Royal une école sous la direction de la Sœur Chauzon, religieuse de la congrégation de la Croix, de la Rochelle. Jusque-là les missionnaires et les curés de l'Acadie avaient été à peu près les seuls instituteurs. Ils avaient enseigné à lire et à écrire aux enfants les plus intelligents, dont ils avaient besoin soit comme servants de messe, soit comme greffiers ou chantres

d'église. Depuis que les Capucins avaient fermé leur séminaire de Port-Royal, on n'avait pas eu d'école régulière en Acadie.

V

On voit par ce qui précède quel fut, de 1700 à 1713, le mouvement des missionnaires dans la région acadienne, autant qu'il est possible de le fixer à cause des changements qui avaient lieu presque tous les ans.

Le roi de France faisait distribuer, au moins durant les temps de paix, une somme de 1500 livres aux missionnaires et 300 livres à chaque Récollet de l'Acadie ; mais en dépit de ces secours qui parvenaient plus ou moins régulièrement, de la sollicitude de l'évêque et du dévouement du séminaire de Québec, le nombre des ouvriers apostoliques de l'Acadie était insuffisant. L'évêque cherchait de nouveaux moyens pour y suppléer. Le zèle de ce prélat aurait été au-dessus de tout éloge, s'il n'eût été poussé parfois jusqu'à l'excès et accompagné de procédés ét ranges qui lui causaient souvent des embarras.

Ne pouvant se consoler de n'avoir pu fonder un séminaire à Port-Royal, il se tourna du côté de

Pentagoët où la mission abénakise fondée par l'abbé Thury semblait promettre de belles espérances, surtout depuis qu'elle était devenue si puissante, grâce au génie du baron de Saint-Castin. L'évêque aurait voulu y fonder un séminaire et il pria le supérieur de Montréal, M. de Belmont, d'en prendre la direction ; mais celui-ci lui en représenta l'impossibilité, attendu que la maison était déjà chargée de toutes les cures de l'île de Montréal et de toutes celles qu'il y avait à fonder au-dessus du lac Saint-Pierre, sur les deux rives du Saint-Laurent.

Sans se décourager, le prélat fit des propositions aux Bénédictins de Saint-Maur ; le roi les accepta ; mais les Bénédictins qui d'abord avaient paru s'engager, retirèrent leur promesse. L'évêque s'adressa en suite aux Prémontés de Flandre, qui acceptèrent avec empressement. Le supérieur, l'abbé de Saint-André aux Bois, très saint homme, mais plus ardent que judicieux, promit de passer lui-même en Acadie et d'y mener pas moins d'une centaine de religieux. C'était beaucoup trop ; ils y seraient morts de faim. Il ne lui en fut demandé que cinq pour Port-Royal, Beaubassin, la Hève et autres lieux ; c'était suffisant ; mais avant de les faire partir, le supérieur posa des conditions inacceptables et le projet échoua.

M^{sr} de Saint-Vallier s'adressa en dernier ressort à la cour qui répondit à sa prière en demandant au

Provincial des Récollets d'envoyer en Acadie deux religieux de plus, à qui le ministre assurait trois cents livres et le passage gratuit sur les vaisseaux du roi, comme aux autres missionnaires.

L'abbé Tremblay écrivit à cette occasion à M^r de Laval (15 juin 1703) :

“ J' ai toujours regret que nous n'établissions pas l'Eglise d'Acadie, car je crois qu'il y aurait du bien à faire, si on était soutenu par les puissances. Si j'avais une année devant moi, je ne désespérerais pas d'amener quatre ou cinq prêtres pour cette bonne œuvre ; mais j'en suis entièrement dégoûté par le libertinage de ceux qui ont l'autorité, qui sont cependant plus écoutés que de saints missionnaires par ce ministre toujours disposé à les préférer à eux et à condamner les gens de bien pour soutenir l'autorité, en quelques mains qu'il l'ait mise ¹.

“ L'Acadie est en ce moment dans un état où je ne saurais croire que Dieu ne la livre entre les mains des Anglais, pour en punir ceux qui la gouvernent ; car ils sont peut-être moins ses ennemis que ceux qui se disent catholiques et sont plus corrompus de mœurs que les hérétiques ”.

Ces plaintes violentes qui vont jusqu'à l'invective,

1 — Ce ministre, c'était le comte de Pontchartrain.

sont trop générales et seraient même fausses si elles s'appliquaient à des hommes tels que les gouverneurs Brouillan et Subercase ; mais le lecteur sait d'avance ce qu'il faut entendre par ces puissances dont parle ici l'abbé Tremblay : c'était cette tourbe d'employés et de traitants dont nous avons déjà fait connaître la conduite indigne et les agissements.

En voyant les prévisions de l'abbé Tremblay sur la prochaine perte de l'Acadie, ne dirait-on pas qu'il était animé en ce moment d'un souffle prophétique ? La responsabilité de ce désastre retombait avant tout sur les ennemis du bien public. Ils y travaillaient depuis des années et c'est en vain que l'Eglise avait mis tout en œuvre pour les démasquer et les réduire à l'impuissance. Elle s'était vue dans une sorte d'impossibilité d'arrêter la ruine à laquelle nous touchons.

Il y avait pourtant un mouvement réel de progression religieuse, tant à Terre-neuve qu'en Acadie, dans les hautes sphères de l'administration. Nous l'avons constaté dans la conduite de M. de Brouillan. Nous avons vu M. de Subercase, à Paris, au moment d'aller prendre possession de son gouvernement de Terre-neuve, s'entretenir avec M. Leschassier, au séminaire de Saint-Sulpice pour les besoins des missions et lui demander quelques-uns de ses prêtres pour établir un séminaire à Plaisance.

En 1700, il n'y avait plus dans cette place qu'un Père récollet. Le gouverneur pensait que des prêtres séculiers y seraient plus efficaces. Il se plaignait que les Récollets ne se bornassent qu'aux fonctions d'aumôniers de la garnison et que les fêtes ne fussent point observées, pas même celles de Noël et de Pâques. Cependant l'évêque de Québec leur avait confié la cure avec les pouvoirs de grand vicaire.

M. de Subercase demandait de plus un hôpital et des Hospitalières de Québec pour soigner les malades et donner l'éducation aux filles. A défaut d'Hospitalières, le gouverneur désirait avoir des Sœurs Grises de France.

L'hôpital fut fondé en 1705. Bien qu'il fût très difficile de se procurer des religieuses pour le desservir, on finit par obtenir des Sœurs de la Charité.

J'ai raconté, dans la biographie de l'abbé Trouvé, la courageuse conduite de M. de Brouillan, lors de l'attaque de Port-Royal par le colonel Church en 1704. Avec une poignée de soldats et d'habitants du voisinage, il avait résisté vaillamment à treize cents Anglo-Américains descendus à l'improviste dans la rade, et les avait forcés de se rembarquer précipitamment après leur avoir fait subir des pertes considérables. Peu de temps après, il s'embarqua pour la France afin de rétablir sa santé gravement

atteinte, et encore plus pour exposer en personne à la cour les besoins de la colonie et la nécessité absolue d'y envoyer des troupes ; car la guerre de la succession d'Espagne qui continuait toujours en Europe, ne sévissait pas avec moins de fureur en Amérique. Louis XIV, sous le coup des plus grands revers de son règne, n'avait guère alors le temps de penser à la petite colonie française de l'Acadie. M. de Brouilhan se rembarqua sans espoir d'être efficacement secouru. Il ne devait plus revoir ni la France, ni l'Acadie : il mourut en mer et eut l'Océan pour tombeau (1705).

A l'époque où nous sommes, les prêtres du séminaire de Québec n'étaient plus chargés des missions sauvages situées à l'ouest de la baie de Fundy. Ils avaient été forcés, bien malgré eux, de les céder aux Jésuites qui avaient fait toute espèce d'instances pour les obtenir. L'évêque de Québec avait dû se plier à ces exigences " pour le bien de la paix ", dit l'abbé Tremblay. Celui-ci s'en était plaint au nom de ses confrères dans plusieurs de ses lettres à M^{sr} de Laval. Il lui en avait exprimé ses alarmes, dès qu'il eut appris l'abandon de la mission de Pentagoët fondée par M. Thury ; car cet abandon entraînait celui des autres missions situées de ce côté de la baie de Fundy. C'est ce qui arriva en 1704, comme

on le voit par une lettre de M. Tremblay à M^{sr} de Saint-Vallier, du 20 janvier 1706.

“ Nos missionnaires ont enfin consenti à ce que les Jésuites souhaitaient depuis longtemps de réunir les sauvages de M. Gaulin à leurs missions. Le gouverneur et l'intendant les en ont tant pressés de la part des Jésuites qu'ils y ont donné les mains. M. Gaulin amena tous les sauvages en septembre 1704 à Québec ; à la vérité une partie de ces sauvages fut se cabaner pendant l'hiver de 1704 à 1705 près M. Rageot à la Pointe-à-la-Caille ¹ ”.

Le P. de Rochemonteix dans ses *Jésuites et la Nouvelle-France au X^{VII}e siècle*, ne parle point de cet accaparement de la mission de Pentagoët par

1 — Aujourd'hui Saint-Thomas-de-Montmagny.

Nous devons à l'obligeance de quelques-uns des prêtres du diocèse de Portland des notes intéressantes sur les Abénakis qu'on retrouve encore aujourd'hui sur les bords de la rivière-Pénobscot, particulièrement sur le village de Panaouské, dont on connaît le rôle important dans l'histoire de ces missions. Le village de Panaouské, aujourd'hui Oldtown, existe encore au même endroit que jadis, c'est-à-dire à quatre lieues au-dessus de Bangor sur la rivière Pénobscot. C'est toujours une mission catholique, desservie comme il y a deux cents ans, par un prêtre canadien, l'abbé Trudel, natif des Trois-Rivières. Ces sauvages ont conservé leur foi et leurs mœurs au delà de ce qu'on pouvait espérer au milieu de la civilisation américaine. D'après le recensement de 1897, le village abénakis de Oldtown est de trois cent quatre-vingt-dix âmes. Sa population tend plutôt à décroître qu'à augmenter.

les Pères de la Compagnie de Jésus, bien qu'il ait poussé l'histoire des missions abénakises jusqu'à la mort du P. Rasle arrivée en 1724; mais il faut entendre les hauts cris qu'il jette contre M^{sr} de Saint-Vallier, quand il leur enleva, en 1698, la mission des Tamarois sur le Mississipi, pour la donner aux prêtres des Missions-Etrangères. Si l'acte de M^{sr} de Saint-Vallier fut blâmable, parce qu'il fut trop arbitraire, celui des Jésuites, pour être plus dissimulé, le fut-il moins?

Je pourrais ajouter, en me servant des propres paroles du P. de Rochemonteix parlant de l'enlèvement des Tamarois aux Jésuites, “ que cette manière d'exercer son zèle apostolique, en demandant le bien d'autrui, sous prétexte qu'il vous est utile ou nécessaire, est assez étrange, pour ne rien dire de plus ” (Vol. III, pp. 566-567).

La suite de la lettre de M. Tremblay qu'on vient de voir, est à citer, car elle retrace une des courses apostoliques de l'abbé Gaulin, sur lequel on n'a malheureusement que peu de renseignements, bien qu'il ait été un des plus vaillants missionnaires de l'Acadie.

“ Les guerriers menèrent M. Gaulin à Plaisance. Bien leur prit de ne se pas embarquer dans une barque qui y allait laquelle a péri avec neuf hommes qui étaient dedans. Ils y allèrent en canot et y

arrivèrent heureusement ¹. M. Gaulin a été bien reçu et traité de M. de Subercase dont il se loue fort. Il est revenu l'été de 1705 par l'Acadie. Il l'a toute parcourue avec de grandes fatigues et dépenses, et il a visité tous les sauvages, et les a préparés à les rassembler l'automne ensemble. En effet il m'écrit de Québec du mois de septembre dernier qu'il y retourne hiverner, et quoiqu'il envisage les peines et les dépenses qu'il lui faudra faire, il s'expose à tout pour établir cette mission dont il se promet beaucoup".

VI

M. de Subercase, gouverneur de Plaisance, qui succéda à M. de Brouillan (1706), fut le dernier et le plus brillant des gouverneurs français de l'Acadie. Pendant sa trop courte administration, il n'eut à cœur que le bien public, celui de la religion, le bonheur et la prospérité de l'Acadie. La bravoure et

1 — A cette occasion, l'évêque de Québec étendit les pouvoirs de vicaire général déjà accordés à M. Gaulin pour toute l'Acadie, jusqu'à Plaisance en l'île de Terre-Neuve et aux lieux circonvoisins (28 octobre 1704). On voit par là quelle immense étendue de territoire cet infatigable apôtre avait à parcourir.

les vertus militaires s'alliaient en lui au désintéressement et à l'intégrité du caractère. Il eut certainement conservé l'Acadie à la France, si le roi lui eût seulement envoyé des armes et des munitions avec cinq cents hommes de troupes. Malgré le délaissement complet où il fut abandonné, il ne craignit pas de résister, derrière ces remparts croulants, à des forces quatre ou cinq fois plus nombreuses que les siennes.

Au printemps de 1707, une flotte anglo-américaine, portant quinze à dix-huit cents hommes sous le commandement du colonel March sortit de Boston et apparut tout à coup dans la rade de Port-Royal. L'expédition avait été préparée avec tant de secret que Subercase n'en eut connaissance qu'à l'apparition des vaisseaux à l'entrée du port. Subercase était donc surpris, mais il ne fut pas déconcerté. Son sang-froid, sa présence d'esprit, la fermeté et la précision de ses ordres, rétablirent la confiance autour de lui, bien qu'il n'eût pas deux cents hommes de garnison. Il rassembla tout ce qu'il avait sous la main d'habitants et de sauvages, en forma divers partis et les lança sur les ennemis, dont ils retardèrent les mouvements. Bientôt accourut à son secours Anselme de Saint-Castin, fils du fameux baron, avec une petite troupe d'Abénakis. Subercase connaissant son intrépidité et son expérience dans les guerres

d'escarmouche, lui confia le commandement de ses avant-postes. Tous deux combinèrent si habilement leurs attaques qu'ils retardèrent plusieurs jours les approches des Anglo-Américains, puis les forcèrent à lever le siège.

Le colonel March, tout honteux de sa déconvenue, alla se réfugier avec sa flotte dans le port de Casco, n'osant se montrer à Boston, où ses concitoyens indignés auraient pu lui faire un mauvais parti. On s'y préparait à un triomphe qu'on croyait certain, quand un messenger de March vint annoncer l'humiliante nouvelle. L'indignation fut extrême. Quelques nouveaux renforts furent envoyés à March avec ordre d'aller s'emparer de Port-Royal. March obéit. Mais cette fois Subercase était prévenu. Il s'attendait à une nouvelle tentative et il s'y était préparé. Il reçut les New-Englanders avec plus de vigueur que la première fois et obligea bientôt March à une retraite plus honteuse encore que la précédente. Lorsque la flotte vaincue apparut dans le port de Boston, la cité puritaine retentit de cris de colère et de rage. March fut sifflé quand il se montra dans les rues de Boston ; les enfants couraient après lui en criant : " Sabre de bois " ! Il fut même question de le faire juger par une cour martiale.

Subercase convoqua toute la population acadienne

à rendre des actions de grâces à Dieu de la délivrance inespérée de Port-Royal.

Pendant que les colonies anglaises se reconnaissant incapables d'écraser la poignée de braves qui s'y défendaient, demandaient des secours à l'Angleterre pour prendre leur revanche, Subercase reprenait le cours de sa bienfaisante administration. Il mit utilement à profit les trois années de tranquillité relative dont il eut à jouir avant la lutte suprême qui devait mettre fin au régime français en Acadie.

Les Récollets avaient bâti près de l'église de Port-Royal un couvent qui fut détruit par un incendie en 1708. En annonçant cet accident au ministre (20 ou 30 décembre 1708), M. de Subercase rendait ainsi compte d'un différend qui s'était élevé entre les habitants de Port-Royal et les religieux.

« Ils sont en état de faire rebâtir ce couvent parce qu'ils tirent de Sa Majesté et ce que leur rend la cure.

« Cette maison forme des difficultés entre les moines et les habitants : ces premiers prétendent que c'est à eux en propre, qu'on a donné quatre mille livres pour acheter le terrain de cette maison ; mais les habitants soutiennent que c'est pour y bâtir une église et un presbytère.

« Ils demandent les intentions de Sa Majesté sur cela, parce que le presbytère leur sera plus aisé à

bâtir qu'un couvent. A l'égard de (l'église de) la paroisse, il croit qu'il faut attendre à la paix pour y travailler, car elle serait exposée à être brûlée, si les ennemis venaient à l'Acadie".

Cette lettre de M. de Subercase jette quelques lumières sur la situation religieuse de la paroisse de Port-Royal, à cette date. La crainte des invasions ennemies avait empêché é jusqu'alors de rebâtir l'église et le presbytère.

Le couvent des Récollets avait tenu lieu de résidence curiale jusqu'à l'époque de son incendie. Il y résidait habituellement au moins deux religieux et quelquefois plus. Le P. Justinien Durand, dont le souvenir est justement resté en vénération parmi les Acadiens, remplissait les fonctions de curé depuis 1704. " Il y a, continue M. de Subercase dans la lettre déjà citée, cinq cents écus pour les missions de l'Acadie. Les missionnaires, le curé de Port-Royal, ceux des Mines, de Beaubassin ont chacun cent écus. Le sieur Gaulin, missionnaire des sauvages micmacs, a aussi cent écus. M. l'évêque de Québec en reçoit cent (pour l'Acadie), qu'il emploie comme il le juge à propos. Le sieur Gaulin aurait plus besoin de trois cents écus que les autres de cent, parce qu'il n'a ni dîme, ni revenus et qu'il est obligé à faire une dépense considérable dans les

fréquents voyages qu'il fait dans tous les lieux de sa mission.

“ Il y aurait de la justice à lui faire trouver un fonds au moins de cent pistoles ”.

On le voit, les missionnaires acadiens n'étaient point délaissés. Cette lettre du gouverneur montre que la cour de France avait de la sollicitude pour eux, pourvoyait à leur entretien, les secourait dans leurs besoins ; elle fait voir aussi que les officiers du roi veillaient à leur bien-être, et cela dans le temps où la guerre sévissait avec le plus de fureur.

Dans cette même lettre, M. de Subercase raconte aussi les travaux de l'abbé Gaulin :

“ Suivant les ordres que je lui en ai donnés, il a voulu travailler à rassembler les sauvages de la péninsule de l'Acadie, et il avait jeté les yeux sur le quartier de Chédabouctou. Il y avait même fait porter des vivres pour pouvoir les aider, mais sa dépense a été inutile, ces sauvages lui ayant représenté que cet endroit était trop éloigné du lieu de leurs chasses et trop exposé aux Anglais qui y sont tous les jours.

“ Ils lui ont proposé de s'établir sur une petite rivière nommée Sainte-Marie qui est à vingt lieues ouest de Canseau ¹ ”.

1 — Ce cours d'eau ne serait-il pas la rivière Shubenacadie, où l'on sait que l'abbé Le Loutre avait plus tard sa mission ?

Cette proposition fut acceptée, “ d’autant plus que ces sauvages qui viennent la plupart de Terre-neuve, y ont trouvé plus de douceur qu’en leur pays ; et ils y seraient même retournés, si l’abbé Gaulin ne s’était engagé à hiverner avec eux et à leur faire trouver au printemps quelques commodités pour ensemençer leurs terres, si on avait jugé à propos de lui envoyer les outils qu’il avait demandés, il y a quelque temps, pour labourer les terres. C’eût été un grand appas pour eux. Il n’y a pas d’autres moyens pour en faire de bons chrétiens, et en tirer un jour des services pour les pêches, à quoi ils sont très propres ”.

M. de Subercase ne se contentait pas de rendre compte au ministre du bien que faisaient les missionnaires des sauvages ; il visitait lui-même les villages indiens, s’entretenait avec les chefs, leur faisait des présents, pour les tenir dans l’obéissance et le service de la France. Ses rapports nous les montrent bien disposés, prêts à recevoir la direction qu’on leur donnait ; mais dans le plus grand besoin de secours. La plupart vivaient dans une affreuse misère.

Cette correspondance de Subercase achève de faire connaître son beau caractère. Administrateur aussi attentif que brave et habile homme de guerre, il avait toutes les qualités nécessaires pour conserver la colonie, ^{la}. faire grandir et prospérer, si la France

avait compris toute son importance, si, malgré les revers qu'elle venait d'essuyer, elle avait consenti à faire le sacrifice de quelques compagnies de soldats pour sa défense. Mais l'étoile de la France qui avait jeté un si grand éclat en Amérique, commençait à pâlir sur ce continent et allait bientôt pencher vers son couchant pour ne laisser après elle qu'une traînée de gloire et de bienfaits.

VII

Le gouverneur de l'Acadie connaissait l'exaspération qui régnait dans la Nouvelle-Angleterre et il ne doutait pas qu'elle ne revînt prochainement à la charge. Il en prévint la cour de France qui malheureusement n'écouta que faiblement sa demande. Il ne vit arriver en 1708 que deux petits bâtiments, *La Loire* et *La Vénus* qui n'amenaient point de soldats, mais uniquement des armes et des munitions en quantité insuffisante. Subercase, dont l'esprit était plein d'énergie et de ressources résolut cependant d'en profiter pour réparer les dommages causés par les invasions et mettre le fort en état de défense. Il retint les deux vaisseaux, leur donna des pilotes expérimentés, et les envoya en croisières. Port-Royal était le lieu de refuge de plusieurs corsaires français qui, encouragés par le gouverneur, faisaient conti-

nuellement la course le long des côtes. Ces navires arrivaient souvent avec des prises qui l'aidaient à subvenir à ses dépenses.

Le plus célèbre de ces corsaires était le capitaine Pierre Morpain, flibustier, de Saint-Domingue, qui était devenu la terreur des navigateurs anglais. Il s'était rendu très utile durant les deux derniers sièges de Port-Royal, en embossant son vaisseau sous les murs du fort et en croisant ses feux avec ceux de la place. Retourné aux Antilles, il en était revenu avec un chargement qui fut très précieux pour Subercase. Puis il reprit la mer dans l'été de 1708 et ramena à Port-Royal en moins d'un mois, neuf prises, après avoir coulé à fond quatre navires qui s'étaient défendus. Il conduisit ensuite un chargement à la Martinique, d'où il revint au commencement de 1709, avec les denrées et les munitions qui manquaient à Port-Royal.

“ Sur sa route, il rencontra un navire de guerre de Boston. Morpain résista et lui fit éprouver de sérieuses avaries ; mais, comme son tonnage était beaucoup plus faible, il se trouva bientôt obligé de prendre chasse pour lui échapper ; ce fut alors que, se sentant serré de près par l'anglais qui le poursuivait, il intervertit les rôles et, virant de bord avec résolution, il aborda son adversaire avec une telle furie, que plus de la moitié de l'équipage anglais

(cent hommes) fut massacré avec le capitaine, et que le reste se rendit à discrétion.

“ Le flibustier n’avait perdu que sept hommes. Il ramena sa prise en triomphe à Port-Royal avec son propre chargement ; il y fut reçu avec enthousiasme, et son ovation fut d’autant plus complète qu’il courtoisait alors la fille d’un des seigneurs de l’Acadie, Marie, fille de Louis Damours des Chauffours, ce capitaine de sauvages qui possédait le fort de Jemsek sur le Saint-Jean ; ce fut sa fiancée qui le couronna dans ce triomphe, et il l’épousa le 13 août 1709 ¹”.

Ces hardies expéditions ne tardèrent pas à répandre une telle aisance en Acadie que Subercase put écrire au ministre :

“ Toutes choses sont maintenant abondantes, excepté les vêtements, mais rien ne sera plus facile que d’en créer un bon approvisionnement, car le lin et la laine foisonnent ici d’une manière merveilleuse. Plus je considère ce peuple, plus je pense que ce sont les gens les plus heureux du monde ; les voilà presque entièrement relevés des pertes que leur avaient causées les invasions anglaises, il y a deux ans. J’ai pu distribuer aux Indiens de la poudre et du plomb, presque en même quantité que les autres années ; les missionnaires jésuites m’ont grandement aidé.

1 — Rameau, *Une colonie féodale*, vol. I, p. 343.

“ Le commerce de Boston avait été à demi-ruiné par les déprédations des corsaires, mais ces grands succès eux-mêmes étaient à la fois profitables et funestes à l’Acadie ; ces croisières, en effet, poussaient à bout les Américains, et accroissaient de jour en jour l’irritation extrême qu’ils nourrissaient contre les Français, et le désir haineux de se délivrer de leur fatal voisinage. Les colons français, il faut bien cependant le reconnaître, furent toujours entraînés, en ces circonstances, par l’animosité des Anglais et par la force des événements. Ils eussent volontiers souscrit à participer aussi peu que possible aux guerres européennes ; mais, se sentant toujours menacés d’agressions redoutables (depuis Argall jusqu’à Church) et ne recevant de France qu’une protection très insuffisante, ils étaient obligés de recourir à des moyens extrêmes de défense irrégulière, par le concours des sauvages et des corsaires ; l’animosité des Anglo-Américains devenait alors une rage furieuse, et le remède empirait ainsi le mal, jusqu’à la crise finale qui devait emporter le malade.

“ Il se formait en effet dans la Nouvelle-Angleterre un orage terrible contre l’Acadie ¹ ”.

1 — Rameau, *Une colonie féodale*, vol. I, p. 345.

VIII

Les Anglo-Américains, se reconnaissant impuissans à emporter à eux seuls la petite bicoque de Port-Royal défendue par une si petite troupe qu'elle méritait à peine le nom de garnison, allèrent, comme on l'a vu, quêter du secours en Angleterre. Celle-ci, plus libre de ses mouvemens durant la guerre, par suite de son isolement du continent, répondit à l'appel de ses colonies.

En 1710, elle expédia à Boston un régiment d'infanterie de marine, des officiers, des munitions de toutes sortes, et les fonds nécessaires pour lever et organiser dans le pays même quatre régimens.

Le 18 septembre 1710, une flotte nombreuse portant trois mille quatre cents soldats, aux ordres du colonel Nicholson, fit voile de Boston et entra le 24 suivant dans la rade de Port-Royal.

Tout conspirait en ce moment pour la ruine de l'Acadie. Depuis le départ de *La Loire* et de *La Vénus* en 1708, Subercase n'avait reçu ni un homme ni un écu, selon ses propres expressions ; et il avait à peine du papier pour écrire sa correspondance. D'autre part, les corsaires qui avaient été d'un si puissant secours aux deux sièges précédents, avaient tous

quitté l'Acadie, chassés par une épidémie ¹. La garnison qui ne comptait pas deux cents hommes n'avait reçu que de faibles renforts de Saint-Castin et des autres capitaines de sauvages ; car ceux-ci ne recevant plus de présents, pas même de munitions de guerre, étaient rebutés et n'avaient pas voulu marcher. De plus les habitants découragés hésitaient à se défendre.

Toute résistance semblait donc insensée. Subercase cependant répondit si fièrement à la sommation que lui fit Nicholson de se rendre, que celui-ci le crut en état de lui résister :

— Allez dire à votre général, répondit-il à l'envoyé, qu'il vienne chercher lui-même les clefs du fort.

L'armée des assiégeants ne s'approcha qu'avec la plus grande circonspection, ayant encore présents les échecs inattendus des sièges précédents. A trois reprises différentes le feu de la place la repoussa en désordre jusque dans son camp. Ce ne fut qu'après dix-neuf jours de siège en règle que Subercase consentit à capituler. Sa résistance avait été si héroïque que le général anglais lui accorda les conditions les plus honorables. La garnison sortit en ordre de bataille, avec armes et bagages, traînant un mortier, tambours battants et les couleuvres au vent.

1 — *Correspondance de Subercase.*

Les Anglais furent saisis d'étonnement en ne voyant défilér pour toute garnison que cent cinquante-six hommes, y compris les officiers, hâves et défaits, et vêtus de guenilles. C'était le dernier jour de l'Acadie française mais il était glorieux, comme devait l'être celui de la Nouvelle-France, un demi-siècle plus tard.

La perte d'une petite forteresse inconnue comme Port-Royal passa inaperçue au milieu du tumulte de la guerre qui agitait l'Ancien-Monde. Cette perte commençait cependant l'ère de la déchéance coloniale de la France. Le comte de Pontchartrain, ce ministre à courtes vues comme ceux qui devaient lui succéder sous le règne suivant, ne parut s'apercevoir de l'importance de Port-Royal qu'après l'avoir perdu. Il écrivit au marquis de Beauharnois, alors intendant à la Rochelle :

“ Je vous fais assez connaître combien il est important de reprendre ce poste, avant que les ennemis y soient solidement établis. La conservation de toute l'Amérique septentrionale et le commerce des pêches le demandent également ; ce sont deux objets qui me touchent vivement et je ne puis trop exciter le gouverneur et l'intendant du Canada à les envisager avec les mêmes yeux ¹ ”.

1 — Le gouverneur était alors M. de Vaudreuil, et l'intendant, M. Raudot.

Il y avait un troisième sujet beaucoup plus sérieux qui aurait dû toucher plus vivement encore le ministre du roi très chrétien, et qu'il ne mentionne même pas : c'était d'arracher des peuples entiers aux dangers de l'apostasie, danger que l'indifférence du ministre ne semble pas soupçonner.

Il fallait sauver la religion des Acadiens, des Micmacs, des Abénakis. Cela valait mieux que de sauver les morues de Terre-Neuve et les balaines du Labrador.

C'était à cela qu'il fallait surtout exhorter le gouverneur et l'intendant du Canada.

Les Acadiens ne voyant plus aucune apparence de secours ni de France ni du Canada, firent leur accommodement avec le gouverneur de Port-Royal, tout en assurant M. de Vaudreuil que la nécessité seule et la crainte d'être inquiétés dans leurs récoltes les obligeaient à cette démarche, qu'au reste ils demeureraient catholiques et que le roi n'aurait pas de meilleurs sujets. Ceux de la banlieue de Port-Royal furent d'abord les seuls à prêter serment d'allégeance à l'Angleterre.

Malgré cette soumission, le gouverneur de Port-Royal fit enlever, au mois de janvier 1711, le P. Justinien Durand, curé de la paroisse Il le fit surprendre pendant qu'il célébrait le saint sacrifice.

et l'envoya prisonnier à Boston avec cinq habitants, dont l'un mourut au sortir de sa captivité.

Le gouverneur Vetch commit de telles vexations contre les Acadiens qu'elles excitèrent l'indignation même des officiers anglais de Port-Royal. Il leva d'excessives contributions et se rendit coupable de si criantes extorsions que l'un d'eux s'en plaignit au secrétaire d'Etat, lord Darmouth ¹.

Il ne restait plus à l'Acadie que l'abbé Gaulin, toujours missionnaire des Micmacs. Cet apôtre intrépide et dévoué ne recevait plus depuis longtemps aucun secours de France. Il brava cependant toutes les misères et tous les dangers pour rester à son poste. Les Anglais lui avaient voué une haine mortelle parce qu'il avait souvent accompagné ses sauvages dans leurs partis de guerre. Il vivait avec les Indiens et comme les Indiens.

Tandis que les Anglais faisaient tous leurs efforts pour gagner et pervertir les sauvages par des présents, par des conseils où ils cherchaient à ébranler leur foi et à leur faire comprendre que les Français ne pouvaient plus les soutenir, l'abbé Gaulin les maintenait attachés au catholicisme et à la France.

Il s'en fallut peu vers ce temps que les Micmacs

1 — *Vane au secrétaire d'Etat*, 5 mai 1711.

et les Abénakis de l'abbé Gaulin ne reprissent Port-Royal. Soixante Anglais de la garnison, commandés par le major de la place, un ingénieur et six autres officiers, s'embarquèrent dans des canots pour aller incendier dans le haut de la rivière les fermes des colons qui n'avaient pas encore fait leur soumission. Quarante sauvages micmacs et abénakis eurent vent de cette expédition et résolurent de l'arrêter. Leur chef, Simouret, sauvage de Pentagoët, les disposa en deux bandes et les mit en embuscade de chaque côté de la rivière au milieu d'épais taillis. Au moment où les Anglais passaient à leur portée sans se douter de rien, les Micmacs firent sur eux des décharges si meurtrières que pas un seul Anglais ne s'échappa pour aller porter à Port-Royal la nouvelle de la catastrophe.

En apprenant cet exploit, les colons prirent les armes ; l'abbé Gaulin se joignit à eux avec tous ses Micmacs et députa un courrier à M. de Costebelle, gouverneur de Plaisance, pour le prier d'envoyer M. l'Hermite, l'un de ses plus braves officiers, afin qu'il se mît à la tête du détachement. Il ne restait plus pour garnison à Port-Royal que cent cinquante hommes, la plupart malades et démoralisés. Ils auraient pu être surpris et la place emportée d'assaut, comme cela eut lieu plus d'une fois ailleurs par les sauvages. Malheureusement M. de Costebelle ne

fut pas en mesure de détacher un seul de ses officiers, et une si belle occasion fut manquée ¹.

Les trois années qui suivirent la prise de Port-Royal furent des années de trouble et d'anxiété. Les malheureux Acadiens, tombés aux mains de leurs plus mortels ennemis, se demandaient quel serait le sort que leur réservaient les deux puissances rivales qui se disputaient leur pays. Enfin le traité d'Utrecht, conclu en 1713, fixa leur destinée : il les séparait irrévocablement de la France, et les faisait passer sous le joug de la Grande-Bretagne. L'Acadie perdit même son nom et devint la Nouvelle-Ecosse.

On a trop écrit sur les premiers gouverneurs anglais de la Nouvelle-Ecosse pour qu'il soit nécessaire de rappeler la conduite qu'ils tinrent à l'égard des Acadiens. C'est un fait universellement admis qu'ils mirent tout en œuvre pour les empêcher d'évacuer la province et de profiter des grands avantages que leur offrait la France en les invitant à venir s'établir soit au Cap-Breton, soit à l'île Saint-Jean, aujourd'hui l'île du Prince-Edouard.

Cette île eut dès lors commencé à être peuplée, tandis qu'au printemps de 1720, elle était encore

1 — *Documents sur la Nouvelle-France*, vol. II, p. 547. — *Desgou tins au ministre*, 17 novembre 1711. Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome IV, p. 92.

déserte. Ce ne fut que durant l'été de cette année que le premier groupe de colons y fut envoyé par le comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, à qui le roi de France avait concédé, l'année précédente, l'île Saint-Jean et celle de Miscou pour y établir une colonie agricole et des pêcheries sédentaires.

Cette entreprise décida le retour des Sulpiciens en Acadie. Le comte de Saint-Pierre, ami de vieille date des prêtres de Saint-Sulpice, et particulièrement de l'abbé de Breslay qu'il avait dû connaître à la cour de Versailles avant que celui-ci eût embrassé la carrière ecclésiastique, réussit à lui persuader de se dévouer à l'œuvre nouvelle. Il n'eut pas de peine à obtenir le consentement du supérieur de Saint-Sulpice, l'abbé Leschassier; car, de grands capitalistes s'étant associés à l'entreprise, elle paraissait avoir des chances de succès, ce qui faisait croire au supérieur que le temps était peut-être venu de reprendre le projet d'un séminaire en Acadie qui n'avait été qu'ajourné.

CHAPITRE CINQUIÈME

L'abbé René-Charles de Breslay. — Son origine et sa jeunesse. — Gentilhomme de la chambre du roi à la cour de Louis XIV. — Il renonce au monde et rentre à Saint-Sulpice. — Il se consacre aux missions de la Nouvelle-France. — Curé de Montréal. — Missionnaire des Népissings. — Il fonde la bourgade de l'île-aux-Tourtes. — Retour en France. — Il est envoyé à l'île Saint-Jean avec l'abbé de Métivier. — Premières années de cette colonie. — Le projet d'y fonder un séminaire est abandonné. — L'abbé de Breslay à Beaubassin. — Il retourne en France. — Reprend la vie de mission et devient curé de Port-Royal. — Le gouverneur Mascarène et son projet d'asservir les Acadiens — Leur situation intellectuelle et morale. — Le gouverneur Armstrong et son odieuse politique. — Il force l'abbé de Breslay à se réfugier dans les bois. — Armstrong va l'accuser en Angleterre. — L'abbé de Breslay revient à Port-Royal — Sa justification. — Derniers outrages. — L'abbé de Noinville du Gléfien aux Mines. — Son retour en France avec l'abbé de Breslay.

I

Charles-René de Breslay appartenait à une des familles nobles du Maine. Né en 1658, il reçut cette parfaite éducation qui a rendu si célèbre la société du dix-septième siècle. La position de sa famille le

fit admettre à la cour de Louis XIV et il fit partie de sa suite en qualité de "gentilhomme servant de la chambre du roi". Ce prince l'eut bientôt en haute estime et lui garda sa faveur jusqu'à la fin de sa vie. M. de Breslay conserva son emploi jusqu'à l'âge de trente et un ans ; mais alors dégoûté du monde, qui nulle part n'est plus rempli de déceptions qu'à la cour des rois, il vendit sa charge et alla s'enfermer dans le séminaire de Saint-Sulpice. Ce fut le 4 juillet 1689 qu'il rompit ainsi avec le siècle, au grand étonnement de ses amis qui le savaient dans les faveurs royales.

Il passa cinq années au séminaire, cinq années de paix et de bonheur, partagées entre la prière, l'étude et l'exercice des vertus cléricales. Le 1^{er} février 1694, il s'affilia à la compagnie de Saint-Sulpice et demanda à partir pour la Nouvelle-France. Les sanglants exploits des Iroquois, les hécatombes humaines qu'ils avaient faites quelque temps auparavant aux environs de Montréal avaient retenti jusqu'en France, et faisaient frissonner les amis de M. de Breslay, les grands de la cour, les ducs et les duchesses qui venaient le voir au parloir du séminaire et lui faire leurs adieux. Le gentilhomme de la chambre partit le 3 avril dans l'espoir de cueillir la palme du martyre dans les forêts américaines. La

traversée fut rude, dura quatre mois, et l'abbé de Breslay en fut fort incommodé. Il arriva cependant sain et sauf à Montréal le 3 août avec M. Le Breton, un autre sulpicien, son compagnon de voyage.

Les deux premières années de M. de Breslay à Villemarie se passèrent en occupations diverses et dans l'étude de la langue algonquine, car avant tout il voulait être missionnaire chez les sauvages.

On pensa quelque temps à lui pour remplacer M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire ; mais il était bien nouveau dans le pays et ne le connaissait pas encore assez. On le nomma vicaire suppléant et ensuite curé d'office de Notre-Dame. Il y travailla avec beaucoup de zèle à la réformation des mœurs, et à combattre les désordres que M^{sr} de Saint-Vallier signalait avec vigueur dans ses mandements et ses visites pastorales. Il dressa tout un plan pour la répression de la vente des boissons enivrantes, qu'il fit parvenir au roi par l'entremise de M. Geoffroy qui se rendait en France.

En outre, il s'intéressait vivement aux œuvres de charité et à tout ce qui contribuait au développement du pays. Il prit une grande part à la construction du canal de Lachine, qu'avait fait ouvrir M. Dollier en 1692, et où le séminaire dépensa une somme qui de nos jours équivaldrait à soixante mille francs.

Cependant les désordres qui régnaient dans le pays, une ophtalmie dont il eut à souffrir beaucoup et qui l'empêchait de remplir les fonctions de sa charge, son attrait pour les missions sauvages, le détachèrent bientôt du ministère paroissial. Il insista pour en être déchargé et demanda à être attaché à la mission algonquine des Népissings qu'avait fondée dans la baie d'Urfé, M. Lascaris d'Urfé, et où avaient travaillé quelque temps M. Trouvé et M. de Fénelon après leur retour de la baie de Kenté.

Sur ces entrefaites vinrent à mourir M. Tronson et M. Dollier de Casson, l'un à Paris, l'autre à Villemarie à une année de distance, 1700 et 1701.

Ou fonda l'année suivante dans le gouvernement de Montréal, cinq nouvelles paroisses dont M^{sr} de Saint-Vallier donna l'administration aux prêtres du séminaire.

M. de Breslay fut nommé par le nouveau supérieur, M. de Belmont, pour être son remplaçant dans la paroisse Saint-Louis, qui s'étendait des limites de Lachine aux extrémités de l'île de Montréal.

Il prit possession de cette cure en mars 1703.

Le zèle de l'ardent missionnaire trouvait libre champ à s'exercer auprès des Français et des Indiens de cette partie extrême de la seigneurie de Montréal.

Pour séparer les sauvages du commerce des blancs et les arracher au danger de l'ivrognerie, M. de

Breslay songea bientôt à transporter dans les îles de Vaudreuil la mission de la baie d'Urfé.

Il y trouva de l'opposition, mais son énergie triompha de toutes les difficultés. Il fit lui-même tous les frais du transport et de l'établissement de la mission, de la construction de l'église et du presbytère, dans l'Ile-aux-Tourtes, comptant sur les allocations de la cour qui lui viendraient plus tard.

La fondation avait son importance militaire : elle couvrait à l'ouest et au sud la colonie de Montréal. Le gouverneur général, M. de Vaudreuil, sur les terres duquel la mission était établie, l'intendant, le ministre de la marine et la cour s'y intéressaient vivement.

M. de Breslay s'y transporta lui-même, obtint le remboursement d'une partie de ses dépenses, une pension de 400 livres, des ornements pour sa chapelle. On y construisit un fort, on y mit une garnison et le lieutenant Linctôt pour la commander, enfin un second missionnaire pour aider l'abbé de Breslay qui faisait lui-même les frais de son entretien.

Il se dévoua à cette mission pendant seize ans, entreprit pour la soutenir et la développer trois voyages en France, durant lesquels il fut bien reçu du roi, du conseil de la marine et comblé de présents.

Ce qui assura le succès de la mission de l'Ile-aux-Tourtes, ce fut la reconnaissance qu'en témoignèrent

les Népissings qui en conçurent un attachement inviolable pour la France. Ce n'était pas là un fait nouveau : le même résultat avait eu lieu partout où les Robes Noires avaient implémenté des missions. Celle de l'île-aux-Tourtes fournissait un corps de guerriers fort courageux, très dociles, qui se signalèrent dans toutes les rencontres, surtout dans la guerre contre les Outagamis ou Renards, et méritèrent constamment les éloges et la reconnaissance des gouvernants du pays et de la cour de Versailles.

Vers 1714, M. de Breslay échappa à un grave accident par une assistance miraculeuse qu'il attribua à l'intercession de la bonne sainte Anne. Il fit à cette occasion un vœu qui l'obligea à fonder une chapelle sous le vocable de cette grande sainte. Ce fut l'origine de la paroisse Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, qui fut alors détachée de Saint-Joachim-de-la-Pointe-Claire.

Durant les premières années qui suivirent l'établissement de la bourgade de l'île-aux-Tourtes, la bonne entente avait régné entre les missionnaires qui la desservaient et les autorités civiles. Mais cette paix avait commencé à être troublée à partir de l'année 1712 par une occasion donnée aux sauvages de se procurer des boissons enivrantes. Contre les défenses du roi que lui-même avait promulguées, le gouverneur général, M. de Vaudreuil, établit à

l'Ile-aux-Tourtes un fermier à qui il donna l'autorisation de faire la traite et de vendre de l'eau-de-vie aux sauvages. Ce fut une cause d'affreux désordres contre lesquels les missionnaires, particulièrement l'abbé de Breslay, protestèrent énergiquement. Celui-ci faillit un jour être tué par un Népissing ivre. Il se vit forcé de faire un voyage en France pour faire cesser ce commerce. Ses plaintes furent bien accueillies du conseil de la marine ; mais ses supérieurs craignant que son retour à Montréal ne contrariât le gouverneur général qui se trouvait humilié du succès obtenu par M. de Breslay, le reti nrent en France.

Les jours de la mission de l'Ile-aux-Tourtes étaient comptés ; car celle du lac des Deux-Montagnes étant fondée, les deux missions se fondirent en une seule.

II

L'abbé de Breslay était arrivé à Paris au moment où le projet de colonisation de l'île Saint-Jean par le comte de Saint-Pierre occupait l'attention publique. Le comte était un personnage haut placé à la cour, ayant de l'influence tant par sa valeur personnelle que par sa fortune et par ses relations avec le monde de la finance. Il avait toute la faveur du gouverne-

ment qui cherchait à réparer la faute impardonnable commise par l'abandon de l'Acadie, et qui dépensait dans cette vue des millions pour fortifier Louisbourg dans l'île déserte et stérile du Cap-Breton, décorée pompeusement du nom d'Ile-Royale. Des deux grandes îles du golfe Saint-Laurent laissées à la France par le traité d'Utrecht, l'île Saint-Jean était la seule qui, par la douceur relative de son climat et par la fertilité de son sol, était réellement favorable à la colonisation. Elle était d'ailleurs plus rapprochée que l'île du Cap-Breton des groupes acadiens de la Nouvelle-Ecosse, sur lesquels on comptait toujours pour la peupler, comme elle le fut effectivement plus tard.

La colonie que le comte de Saint-Pierre se préparait à y transporter sous les auspices du gouvernement paraissait avoir des chances exceptionnelles de stabilité et même de rapide accroissement, lorsque la proposition d'en faire partie fut faite à l'abbé de Breslay. La décision que venait de prendre le supérieur de Saint-Sulpice de ne pas le renvoyer à Montréal et le désir que le vieux missionnaire avait d'achever ses jours dans les missions le décidèrent à accepter sans difficulté. On ne pouvait souhaiter un guide spirituel plus propre à inspirer confiance et courage à des colons. L'abbé de Breslay était un homme d'âge, de qualité, d'expérience dans ce genre

de ministère, sachant les langues apparentées à celles des Indiens en Acadie et des îles du golfe Saint-Laurent. Il n'y avait qu'un inconvénient dans ce choix. L'abbé de Breslay était peut-être trop avancé dans la vie, ayant plus de soixante ans et une santé ébranlée par une longue suite de travaux et de fatigues. Pour la même raison, l'abbé de Breslay hésitait à partir sans emmener avec lui un confrère qui lui servît de compagnon de voyage et de mission. Il se rendit cependant seul à la Rochelle, où devait avoir lieu le départ ; mais avant de s'embarquer, il ne put s'empêcher d'exprimer son désir à M. Leschassier. Celui-ci mandait le 17 mai 1720 à M. de Belmont, supérieur de Montréal : " M. de Breslay écrit de la Rochelle pour demander qu'on lui donne un compagnon pour aller avec lui à l'île Saint-Jean. On n'a rien déterminé, ne voyant pas qui on pourrait lui donner "

Le choix des supérieurs de Paris tomba sur l'abbé de Métivier, jeune sulpicien qui était déjà préparé à la vie de mission.

Marie-Anselme de Métivier, originaire de l'Orléanais, avait été envoyé une première fois au Canada en 1716. Il y avait passé quelques années tant à Montréal qu'à la Longue-Pointe, dont il fut un des premiers curés. Repassé en France, il n'avait pu se

plier que difficilement à la vie retirée et monotone des séminaires. Aussi fut-il bien aise d'accepter l'offre qui lui fut faite d'aller assister l'abbé de Breslay, avec qui il avait eu de fréquentes relations pendant son séjour à Montréal. Ils étaient tous deux à l'île Saint-Jean vers le mois d'août 1720 avec la nouvelle colonie débarquée au port Lajoie.

Les pêcheries avaient été de tout temps dans ces parages la source la plus immédiate de profit. Ce fut ce motif qui engagea la compagnie à venir à sseoir un de ses établissement au havre Saint-Pierre, dont les environs offraient en même temps des terres favorables à la culture. Au cours des années 1720 et 1721, elle y installa dix familles qui toutes furent occupées à la pêche. Cinq autres s'établirent au port Lajoie, trois à la rivière du Nord-Est, et deux à la Pointe-de-l'Est.

Il n'y avait dans l'île, avant l'année 1720, que deux familles françaises, une au havre Saint-Pierre, l'autre à la Pointe-de-l'Est, toutes deux vivant de pêche. A la fin de l'année 1721, le premier noyau de colonisation était formé dans l'île Saint-Jean, et se composait de dix-neuf familles faisant en tout une centaine d'individus. Dès lors il s'établit vers l'île deux courants d'immigration, l'un venant directement de France, l'autre de l'Acadie.

Les Acadiens s'occupant d'agriculture de préfé-

rence à la pêche, étaient les colons les plus stables et les plus solides.

La petite colonie continua à recevoir, durant les années qui suivirent, de nouveaux colons, les uns amenant avec eux leurs familles déjà formées, les autres se mariant après leur établissement dans l'île.

III

La vaste nappe d'eau qui forme le port Lajoie est séparée de la mer par deux pointes de terre assez peu élevées qui s'avancent en face l'une de l'autre jusqu'à une assez courte distance, et entre lesquelles s'ouvre le chenal qui donne accès dans le bassin. C'est sur l'extrémité qu'on laisse à gauche en entrant, qu'avaient été assis les comptoirs de la compagnie du comte de Saint-Pierre. Une clairière y avait été défrichée, et en 1722 on y voyait un petit village proprement construit en bois. Il consistait en une maison pour le gouverneur, une caserne où logeait une compagnie de troupes de la marine qu'il commandait, des magasins, des hangars, quelques maisons pour des particuliers, et une petite église que l'abbé de Breslay avait dédiée sous le vocable de Saint-Jean l'Évangéliste ¹.

1 — *Registres du port Lajoie*, acte du 23 avril 1721.

Une grande activité régnait sur ce coin de terre où l'on n'entendait naguère que le bruit des vagues au bord du rivage et du vent dans la forêt. Les équipages d'un ou deux navires étaient occupés à décharger des provisions, des bestiaux, des instruments de culture et de pêche.

A quelques pas de la grève, où avaient été traînés à sec plusieurs canots d'écorce, se dressait un groupe de cabanes de sauvages attirés en ce lieu par les présents que leur distribuait la compagnie, ou venus pour faire le commerce des pelleteries.

Quelques scènes de la vie coloniale de ces premiers temps dont les principaux traits ont été conservés, vont nous faire connaître l'organisation de la compagnie avec ses personnages les plus marquants : c'était une reproduction en miniature du gouvernement de la Nouvelle-France, avec ses qualités et ses défauts, ses rouages trop compliqués, ses habitudes trop européennes, son affabilité pour la race indigène, sa sollicitude pour la civiliser et l'évangéliser.

Le 14 juillet 1722, eut lieu une cérémonie religieuse qui réunit dans la petite église du port Lajoie, les principaux personnages de la colonie : c'était le baptême d'un enfant de M. Louis de la Ronde Denis, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, enseigne de vaisseau, capitaine d'une compagnie

franche de la marine, lieu tenant de roi de l'île Saint-Jean, et de dame Louise Chartier de Lotbinière. Le baptême était fait par l'abbé de Métivier en l'absence du grand vicaire de Breslay, parti pour une mission dans le voisinage. Le gouverneur, M. Gotteville de Belle-Isle, en uniforme militaire, servait de parrain à l'enfant, ayant pour marraine " très haute et puissante dame, la comtesse de Sainte-Pierre, née Louise de Kervin, dame d'honneur de très haute et très excellente princesse, Son Altesse Royale, la duchesse d'Orléans ". Parmi l'assistance, on pouvait remarquer M. Robert Pothier du Buisson, " subdélégué de l'intendant de la Nouvelle-France à l'île Saint-Jean " ; M. Aubert, sieur de Maure, conseiller au conseil supérieur de Québec et directeur général de l'île ; M. Pierre de Grandpré, chirurgien-major, et M. Gabriel de la Bonne, second chirurgien ; M. Louis de la Bretesche, officier de marine, major du port Lajoie ; M. François Pastureau, directeur des vivres ; M. du Bouillon, cadet de la compagnie de Gotteville ; M. Thomas, maître de grave du havre Saint-Pierre, et plusieurs autres officiers et colons ¹.

En voyant cette liste de personnages nobles et

1 — *Registres du port Lajoie.*

autres, occupant des postes officiels, on a peine à croire qu'ils habitaient un coin des déserts sauvages de l'île Saint-Jean, si loin de ce beau monde de Paris que la plupart avaient quitté, il n'y avait pas encore deux ans. Quel contraste entre leur existence actuelle et celle qu'ils avaient menée dans les cercles brillants d'où ils étaient venus ! Quel courage ne leur fallait-il pas pour supporter leur nouveau genre de vie, avec ses privations de toute espèce, et surtout avec l'inexorable ennui de la solitude, à peine interrompu par quelques rares arrivages, soit de l'île Royale, soit du Vieux-Monde ! La plupart n'y purent résister longtemps, et reprirent, après quelques années, le chemin de la France. Quelques-unes de ces familles finirent cependant par s'accoutumer à cette vie nouvelle et se fixèrent dans l'île. On retrouve leurs noms avec ceux de quelques autres familles nobles, mêlés à la foule des colons, jusqu'à la fin du régime français dans l'île Saint-Jean, tels que les d'Aillebout de Saint-Villemée, les Eurry de La Pérelle, les Moët de Moras, les De Lafitte, les Forget de la Croix, les Le Neuf de Beaubassin, les De Gourville, les De Coux.

A quelque temps de là, dans la même chapelle du port Lajoie, avait lieu une autre cérémonie qui fait, pour ainsi dire, toucher du doigt la sympathie et la

fraternité qui régnaient entre les blancs et les naturels du pays. Le missionnaire versait l'eau du baptême sur la tête d'un enfant sauvage. Autour de lui se coudoyaient plusieurs sauvages et sauvagesses, mêlés à quelques officiers français. L'un d'eux, M. Robert Duhager, lieutenant d'infanterie, commandant du port Lajoie et peu après gouverneur de l'île Saint-Jean, avait voulu servir de parrain au petit indien, avec mademoiselle Louise-Marguerite Pothier du Buisson, pour marraine ¹.

Dans une autre circonstance et au même lieu, on vit un des principaux officiers de la garnison, le chevalier de Mézillac, tenir sur les fonts baptismaux un petit Micmac, et ne pas dédaigner de prendre pour marraine une sauvagesse ². Il serait facile de citer bien d'autres faits du même genre.

On peut se figurer l'impression que devaient faire sur l'esprit des indigènes de pareilles marques de considération. Elle confirmait la prédication des missionnaires qui leur disaient que les hommes avaient tous le même Dieu, que Blancs et Peaux-Rouges étaient égaux à ses yeux, qu'ils étaient tous

1 — *Registres du port Lajoie*, acte du 9 septembre 1728, fait par le F. Félix Pain, récollet.

2 — *Idem*, acte du 30 juillet 1750.

frères, et avaient droit au même héritage dans l'autre vie.

Il y a bien des imperfections à relever dans le système colonial de la France en Amérique. Elle a fait des fautes dont elle a été la première victime ; mais elle a acquis un rang à part parmi les nations européennes qui ont créé des colonies sur ce continent. Elle a fait ses conquêtes non avec l'épée, mais avec la croix. Loin d'être le tyran des peuples qu'elles a rangés sous son domaine, elle a été leur bienfaitrice. Elles les a reçus dans son sein comme ses propres enfants, et a toujours essayé de les élever à la hauteur de sa civilisation.

IV

Le ministère de l'abbé de Breslay s'exerçait sur une population peu nombreuse, mais dispersée sur divers points de l'île Saint-Jean et de plusieurs autres îles, ce qui l'obligeait à de fréquents voyages, qu'il fallait faire à la manière des sauvages, soit en canot, soit à pied à travers les bois ; ou bien, pour la desserte des autres îles, sur des navires, goélettes ou autres embarcations capables de tenir la mer.

Deux fois par année, l'automne et le printemps, il faisait une visite régulière en ces divers endroits et stationnait principalement au havre Saint-Pierre, le poste le plus important après le port Lajoie, et à celui de Malpec, séjour préféré des Micmacs.

Cette dernière étape avait pour lui un charme qui le retenait ; car elle lui rappelait son ancienne mission de Saint-Louis et de l'Île-aux-Tourtes près Montréal. Comme presque tous les prêtres qui ont vécu parmi les sauvages, il aimait ces pauvres enfants des bois, ces âmes simples et naïves, ouvertes aux croyances religieuses, toutes pleines d'aspirations et de désirs de l'autre vie. La connaissance que l'abbé de Breslay avait des langues et des habitudes sauvages lui donnait auprès d'eux une souveraine influence. Ils aimaient, parce qu'ils se sentaient aimés. L'empressement avec lequel ils venaient à la rencontre de la Robe Noire, la joie qui se lisait sur leurs âpres figures, l'avidité avec laquelle ils écoutaient ses instructions, le bien qui s'opérait en eux, faisaient oublier au missionnaire les fatigues du voyage. Une cabane d'écorce servait de chapelle. Il y dressait son autel portatif, dont les gradins étaient ornés de fleurs des bois que les femmes et les enfants venaient apporter.

Pendant quelques jours, le petit sanctuaire impro-

visé devenait le centre où convergeaient toutes les familles. Les enfants étaient d'abord rassemblés pour recevoir les instructions du catéchisme, et se préparer à leur première communion. Puis venaient les confessions des adultes et la visite des malades retenus sur leurs grabats.

Enfin, le dernier jour de la mission venu, on voyait, au soleil levant, toute la population du village agenouillée devant la porte de la cabane, où le prêtre, revêtu des ornements sacerdotaux, commençait la messe solennelle, dont le chœur des sauvages et des sauvagesses chantait les diverses parties en leur langue.

Tout le monde connaît la beauté de voix que possèdent presque tous les indigènes. Il faut avoir vu soi-même dans les bois de pareilles cérémonies religieuses pour saisir tout ce qu'elles ont de sublime dans leur simplicité.

A l'heure de la communion, toute l'assistance s'approchait de la sainte table, et le missionnaire sentait malgré lui l'émotion lui monter au cœur, en voyant l'air de recueillement et de prière qui se peignait sur ces visages de Peaux-Rouges, naturellement si fiers, avec leurs yeux de lynx, plus noirs que le jais, avec leurs traits osseux, leurs longs cheveux noirs, ceux des femmes retombant sur leurs épaules, ceux des hommes relevés et attachés en

panaches au sommet de leur tête, avec des plumes de diverses couleurs ¹.

Le paysage qui servait d'encadrement à cette scène en faisait ressortir l'originalité : d'un côté, la vaste mer, avec ses vagues à crêtes d'écume reluisante au soleil et déferlant sur la grève avec des bruits sonores ; de l'autre, la forêt vierge étendant son dôme vert sur de mystérieuses profondeurs ; au-dessus, le grand ciel bleu, tacheté de nuages, où se balançaient les oiseaux de mer, jetant de fois à autre leurs cris stridents, et au milieu de cette solitude, un petit village de cabanes coniques. Les seuls êtres humains qu'on aperçût dans ce désert, était le groupe d'indigènes agenouillés, en costumes bizarres, bariolés de toutes couleurs, les hommes vêtus, les uns à moitié à l'euro péenne, les autres de peaux de bêtes, les femmes enveloppées en général de *couvertes* de laine.

Le moment du départ arrivé, l'abbé de Breslay donnait une dernière poignée de main aux chefs de la tribu, et montait dans son canot d'écorce, suivi jusque'au bord de la grève par la foule du village

1 — “ On prendrait ces Indiens pour des saints, dit l'abbé Le Loutre dans une de ses lettres ; ce sont des anges à l'église par leur modestie, dociles à leur “ Patriarche ”. soumis à ce qu'il dit ”. Malheureusement, alors comme aujourd'hui, le contact avec les blancs rendait ce bien peu durable.

qui l'accompagnait de ses signes d'adieu, jusqu'à ce qu'il eût disparu derrière la pointe voisine. Il rentrait au port Lajoie, quelques jours plus tard, le corps brisé, les habits souvent en lambeaux, mais le cœur comme celui de l'Apôtre surabondant de joie au milieu de ses tribulations ¹.

1 — Au cours de l'été 1894, me trouvant à l'île du Prince-Edouard, j'allai visiter la mission de Malpec, établie aujourd'hui dans l'île de Lennox. L'évêque du diocèse, Mgr MacDonald, y faisait ce jour-là sa visite épiscopale. Il y avait grande réjouissance dans toute l'île. Une flottille de canots pagayée par des sauvages était allée le chercher à la terre ferme. Lorsqu'elle toucha le rivage, elle fut accueillie par des salves réitérées de mousqueterie. Toute la population indienne attroupée au bord de l'eau, s'agenouilla pour recevoir la bénédiction du " Patriarche ", et le conduisit triomphalement à l'église. Celle-ci, toute simple et rustique, était ornée comme aux plus beaux jours de fête. L'évêque officia pontifical ement, pendant que les sauvages au chœur chan taient les différent es parties de la messe en langue micmacque ; puis il adressa une paternelle exhortation à la foule recueillie comme au temps de l'abbé de Breslay, et donna ensuite la confirmation à plusieurs enfants des deux sexes.

La piété et la régularité se sont conservées parmi ces bons Micmacs, qui sont desservis actuellement par le curé voisin de Grand-River, l'abbé Mac Donald, lequel les a mis à l'abri des dangers de l'ivrognerie en établissant parmi eux une ligue de tempérance, dont un des règlements interdit l'introduction dans l'île de toute boisson enivrante. Ils paraissent plus prévoyants et jouissent de plus d'aisance qu'au temps passé. Depuis la visite dont je viens de parler, ils ont bâti, m'écrivit leur chef, une nouvelle église dont ils sont très fiers.

V

Au mois d'août 1723, un nouveau missionnaire était installé au port Lajoie, sous le toit occupé naguère par l'abbé de Breslay et son confrère, l'abbé de Métivier, lequel jusqu'alors avait partagé ses travaux. Ce nouveau missionnaire était un moine, à tête rasée, marchant pieds nus avec des sandales, vêtu de la robe de bure, à teinte grisâtre, serrée autour des reins par une courroie blanche, en un mot, portant le costume qui distingue les religieux de saint François. Le frère Louis Barbet Dulongjon — tel était le nom de ce religieux — était débarqué depuis peu de jours au port Lajoie avec le titre d'aumônier de la garnison, et chargé en même temps de la desserte de toute l'île.

Quelles étaient les circonstances qui avaient amené ce changement ? Il est facile de le présumer, quoiqu'on n'en ait pas de preuves authentiques.

La compagnie du comte de Saint-Pierre commençait à s'effrayer des énormes dépenses qu'elle faisait, et qui lui paraissaient disproportionnées avec les profits qu'elle espérait réaliser. Parmi les économies qu'elle entrevoyait, étaient celles qui pouvaient être introduites dans le service religieux de la colonie. L'entretien de prêtres séculiers était évidemment plus onéreux que celui de moines mendiants, pouvant

se contenter de la ration du soldat. Or, une branche de l'ordre des Franciscains, les Pères récollets de la province de Bretagne, venaient de fonder un couvent à Louisbourg. Le P. Barbet Dulongj on avait reçu ses lettres d'obédience du supérieur de ce couvent.

Quelque temps auparavant, un religieux de la même maison, le F. Michel Brûlai, qui desservait les petits groupes de population disséminés sur les deux rives de la baie des Chaleurs, et particulièrement le village micmac de Ristigouche, était débarqué au port Lajoie¹. Il y fut suivi de l'abbé Gaulin, l'intrépide missionnaire de l'Acadie, qui représentait l'évêque de Québec, en qualité de vicaire général.

La rencontre successive de ces missionnaires au port Lajoie, avec les deux prêtres sulpiciens desservant la petite colonie naissante de Saint-Jean, avait une signification qui s'explique par les événements qui suivirent. Nul doute qu'on y ait conféré ensemble, et avec le gouverneur, des projets de la compagnie, et pourvu à une nouvelle organisation des missions dans les îles du golfe Saint-Laurent. Il n'avait pas fallu à l'abbé de Breslay un long séjour dans l'île pour se convaincre et prévenir M. Leschassier que la fondation d'un séminaire y était bien trop prématurée.

Quelques mois après, le récollet, Louis Barbet

1 — *Registres du port Lajoie*, acte du 7 juillet 1721 et du 23 juin 1722.

Dulongou, avait remplacé les deux prêtres de Saint-Sulpice ¹.

L'abbé de Breslay quitta l'île Saint-Jean au printemps de 1723 dans le dessein de retourner en France où l'appelaient ses affaires ; mais il se rendit d'abord sur l'isthme de la Nouvelle-Ecosse, où l'évêque de Québec l'avait prié d'aller appuyer le missionnaire de Beaubassin pour persuader aux habitants de bâtir sans délai une nouvelle église. Ses exhortations eurent un plein succès, et le 9 juin il bénit solennellement la première pierre de l'église qu'il dédia sous le vocable de sainte Anne. Sur la pierre était gravée cette inscription :

In monumentum, in Beate Anne
Primum Lapidem posuit et benedixit
Dominus de Breslay, Vicarius Episcopi
Quebecensi ;
Anno MDCCXXIII salutis, in vico
Beaubassinsi, Die 9 Mensis Junii ².

1 — J'ai déjà raconté dans *Une seconde Acadie* le court apostolat de l'abbé de Breslay à l'île Saint-Jean. Il m'a fallu de nouveau y revenir ici, sans quoi la biographie de l'abbé de Breslay aurait été incomplète. Il n'eût pas suffi de renvoyer les lecteurs à *Une seconde Acadie* ; car la plupart n'auraient pas eu l'ouvrage à la main pour y recourir.

2 — Cette inscription a été transcrite en 1860 par M. Rameau sur la pierre angulaire même qui avait été retrouvée peu de temps auparavant dans les fondations de l'église. Cette église s'élevait à l'endroit appelé aujourd'hui Amherst. D'après le même M. Rameau, la première ligne de l'inscription devrait se lire ainsi : *Id monumentum, in beatæ Annæ honorem*. Le mot *honorem* aurait été omis ou effacé.

Cette dédicace était un nouveau monument de la reconnaissance de M. de Breslay pour sa protectrice, la bonne sainte Anne. Ne croyant pas s'être acquitté suffisamment envers cette sainte en fondant l'église et la paroisse de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île à Montréal, il voulut lui dédier l'église de Beaubassin en Acadie. Cette église subsista jusqu'en 1750. On était alors au commencement de la grande crise qui se termina par l'expulsion des Acadiens. Au mois d'avril de cette année, le major Lawrence, celui-là même qui devenu gouverneur de la Nouvelle Ecosse ordonna cette barbare exécution, vint débarquer avec quatre cents hommes de troupes en face de l'église de Beaubassin, dans l'intention d'y bâtir un fort pour tenir en échec les Français qui venaient de construire le fort de Beauséjour à une lieue plus loin vers l'ouest. Le commandant français, M. de La Corne, n'ayant pu empêcher le débarquement des Anglais, ordonna de brûler le village et l'église de Beaubassin avec toutes les constructions du voisinage, afin que Lawrence ne pût trouver aucun abri pour ses troupes. Cet acte de vigueur réussit parfaitement : Lawrence fut forcé de se rembarquer sans avoir rien entrepris.

Quelques jours après la bénédiction de la première pierre, dont nous venons de parler, l'abbé de Breslay

quitta Beaubassin et au mois de juillet suivant, il s'embarqua pour la France avec l'abbé de Métivier.

L'évêque de Québec avait promis à celui-ci un canonicat ou une cure au cas où il quitterait l'île Saint-Jean ; mais un sentiment de piété filiale le rappelait à Orléans, où sa mère était mourante. A partir de ce moment sa carrière de missionnaire fut finie. On perd sa trace et on ignore même la date de sa mort.

L'abbé de Breslay, au contraire, malgré son âge, n'aspirait qu'à reprendre la vie de mission. Au cours de l'été 1724, on le trouve sur une frégate de l'Etat, *La Victoire*, admis à la table du commandant, remarque un chroniqueur, pour indiquer la considération dont il jouissait. Il venait se mettre au service des habitants de Louisbourg qui avaient demandé l'assistance d'un prêtre.

Son séjour n'y fut pas de longue durée ; car il dut céder aux instances des habitants de Port-Royal qui le sollicitèrent de venir prendre la desserte de leur paroisse à la place des Récollets qui retournaient à Louisbourg. Sur sa réponse affirmative, les principaux habitants adressèrent au conseil de Port-Royal une requête pour demander l'autorisation de l'avoir pour curé, ce qui fut accordé. Le conseil lui assigna pour presbytère et chapelle une maison

appelée le fort Mohawk, située à l'extrémité du fort. L'abbé de Breslay en prit possession dans les premiers jours de novembre ¹.

On est étonné de voir par ce témoignage qu'aussi tard qu'en 1724, c'est - à - dire après dix années exemptes de guerre, durant lesquelles la population avait augmenté et acquis beaucoup d'aisance, l'église de Port-Royal ne fut pas encore rebâtie. La faute n'en était pas aux paroissiens qui l'auraient reconstruite dès le temps de M. de Subercase, s'ils n'avaient craint qu'elle ne fût détruite comme la précédente par les ennemis. La faute en était aux gouverneurs anglais de la Nouvelle - Ecosse qui mettaient toute espèce d'obstacles à la construction de tout édifice religieux, dans l'espérance de dégoûter les Acadiens du culte catholique et de les attirer vers le protestantisme. Heureusement que ces tracasseries, bien loin de réussir, n'aboutissaient qu'à les raffermir dans leur croyance.

VI

Depuis la conquête anglaise, bien des changements s'étaient opérés dans la Nouvelle-Ecosse qu'il est

1 — " That his residence and place of worship be at the house called the Mohawk fort . . . which stands a little way from the fort ". Beamish Murdoch, *History of Nova Scotia*, vol. I, pp. 421, 452.

nécessaire d'étudier pour savoir dans quel milieu eut à agir l'abbé de Breslay. Le général Philipps, gouverneur de la province, était en Angleterre où il jouissait des gras émoluments de sa charge sans en avoir les ennuis. Durant un séjour qu'il avait fait quatre ans auparavant à Port-Royal, il avait tenté inutilement de faire perdre aux Acadiens les droits et privilèges qui leur avaient été garantis par le traité d'Utrecht et la lettre de la reine Anne. Ni menaces, ni violences n'avaient pu les amener à prêter une allégeance sans réserve à la Grande-Bretagne. Philipps s'en était retourné à Londres confus et dégoûté, abandonnant à son lieutenant, le colonel Armstrong, le gouvernement de la province. Armstrong était un caractère exalté, inégal, passant sans transition de la douceur à la tyrannie, intéressé comme Philipps et presque aussi ladre que lui. Parmi les membres du conseil et les officiers de la garnison de Port-Royal, on remarquait l'ingénieur Paul Mascarène, huguenot français qui succéda à Armstrong, après que celui-ci se fut suicidé en 1739, et le major Cosby, homme modéré, animé d'un esprit de justice, qu'on verra soutenir l'abbé de Breslay contre les violences et les accusations d'Armstrong.

Il n'est peut-être pas de pièce officielle qui fasse mieux connaître la situation de l'Acadie à cette date que le Mémoire adressé par Mascarène au

bureau du commerce de Londres en 1720. Après avoir fait une description générale de la péninsule, il passe en revue chacune des paroisses acadiennes, donne un état de leur population, de leur genre de vie, de la culture et des produits du sol. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est l'exposé des embarras où se trouvait le gouvernement de la province, par suite de la fausse position où il s'était placé lui-même par sa traîtreuse conduite. Il serait bien mieux, écrit Mascarène, de chasser les Acadiens et de les remplacer par des sujets anglais, mais ce serait enrichir le Canada d'une population industrielle qui croît avec une extrême rapidité. Il faut donc les retenir. Mascarène fait litière du serment d'allégeance : qu'ils le prennent ou qu'ils ne le prennent point, dit-il, leur esprit, leurs dispositions seront les mêmes, il n'y aura pas plus de confiance à placer en eux. Il propose ensuite un plan d'organisation militaire pour les asservir. C'est le premier de ce genre qui ait été tramé contre les Acadiens ; il a inspiré les autres et enfin le dernier qui a servi à consommer le crime de 1755.

Parlant de Port-Royal, il dit que le fort, mal construit dès l'origine, a été si stupidement réparé par les Anglais qu'il tombe en ruines et ne résisterait pas à un coup de main, si les Acadiens se soulevaient, ceux de Port-Royal seuls pouvant mettre sur pied et

armer quatre cents hommes en vingt-quatre heures. Il conclut en demandant un octroi de huit cents livres sterlings pour mettre le fort en état et deux cents hommes de garnison.

“ Le village de Port-Royal, composé de maisons isolées, s'étend vers le nord sur un espace d'un mille et demi. De chaque côté de la rivière de Port-Royal on aperçoit un grand nombre de belles fermes (*a great many fine farms*) habitées par deux cents familles. Les deux berges de la rivière sont fertiles et d'un aspect charmant, produisent du blé, de l'orge et autres céréales, des plantes de jardin, des légumes et les plus beaux choux qu'on puisse voir. Les champs abondent en bestiaux et en volailles de toute espèce. Il existe plusieurs autres plateaux de terre le long de la rivière qui pourraient, s'ils étaient bien cultivés, nourrir un bien plus grand nombre d'habitants que ceux qui y sont maintenant établis.

“ La principale occupation de ces Français est la culture des terres ; mais ils emploient les loisirs qu'ils ont à faire la chasse. Leurs jeunes gens, ayant peu d'occupations sur les terres en été, s'adonnent alors à la pêche.

“ L'endroit que les Français appellent les Mines est à trente lieues au nord de Port-Royal par mer et à vingt-deux par terre. Le havre ou bassin des Mines est très difficile et dangereux. Les vaisseaux

qui y entrent n'excèdent pas quarante ou cinquante tonneaux. Ils profitent de la marée qui ordinairement monte de neuf à dix brasses pour entrer dans un ruisseau qui traverse le village, et où la mer en se retirant les laisse à sec sur un lit de vase qui s'étend jusqu'à cinq ou six milles avant d'atteindre la ligne de la basse marée. Cet endroit pourrait devenir le grenier non seulement de cette province, mais aussi des gouvernements voisins. Il y a une grande prée de près de quatre lieues de longueur dont une partie est endiguée et produit d'excellentes récoltes de blé et de pois. Les maisons qui forment une espèce de village continu s'élèvent sur un coteau qui monte en amphithéâtre entre deux petites rivières, de manière à former une espèce de péninsule. Cet endroit nourrit un grand nombre de bestiaux et autres nécessités de la vie. Les habitants prennent dans le bassin du marsouin blanc, espèce de poisson, dont la graisse convertie en huile donne un bon profit. Les Acadiens des Mines et des environs sont plus nombreux que ceux de Port-Royal, sans compter un bon nombre de sauvages qui y séjournent souvent ; et comme ces habitants n'ont jamais eu auprès d'eux de force armée pour les tenir en respect, ils sont moins traitables et moins sujets à être commandés".

Dix ans après que Mascarène faisait le compte

rendu qui précède, le bassin des Mines était divisé en trois paroisses, Piquit, les Mines, la Rivière-aux-Canards, comptant ensemble trois cent dix-huit familles¹.

“Cobequid, continue Mascarène, est à douze lieues au nord-est des Mines, sur la branche orientale de la baie de Fundy. Il y a environ cinquante familles établies en cet endroit. Le sol y produit de bon grain, abonde en bestiaux et autres nécessités de la vie. Par une rivière ces habitants communiquent avec la baie de Chibouctou² sur la côte de l'est et par un chemin d'environ vingt lieues à travers les bois, ils arrivent à la baie Verte dans le golfe Saint-Laurent, par où ils entretiennent un commerce avec le Cap-Breton. Les sauvages séjournent souvent en cet endroit.

“Chignectou (Beaubassin) est situé à l'extrémité du bras occidental de la baie de Fundy. Les habitants y sont nombreux, ayant beaucoup augmenté dans les dernières années : ils forment environ soixante-dix ou quatre-vingts familles. Cet endroit produit une bonne quantité de grain et abonde en

1 — *Le Canada-français*, année 1888. *Documents inédits, Etat de l'Acadie pour le gouvernement ecclésiastique*, 28 novembre 1731, p. 40.

2 — *Aujourd'hui Halifax*.

bétail plus que partout ailleurs. Les habitants y sont plus adonnés à la chasse et au commerce que ceux des autres établissements, ce qui est dû en partie à ce qu'ils sont mieux situés pour cela. Comme ils n'ont à traverser qu'e deux lieues pour atteindre le golfe Saint-Laurent, ils sont en continuelles relations avec le Cap-Breton où ils portent leurs fourrures et approvisionnent l'île de grain, de bestiaux, etc., et en rapportent des draps et autres effets, au préjudice du commerce et des manufactures anglaises. Ces habitants sont les moins soumis de tous au gouvernement britannique et il serait nécessaire pour les réduire à l'obéissance de bâtir dans un endroit convenable de l'isthme un petit fort capable de loger cent cinquante hommes. Pour réduire ceux du bassin des Mines, il ne faudrait rien moins qu'une force de quatre cents hommes avec un fort ou redoute en terre entouré d'un fossé et de palissades, et armé de quatre canons pour commander la prairie qui est leur trésor".

Mascarène était né à Castres, dans le midi de la France. Il appartenait à une famille qui, après avoir trahi sa foi, trahissait son pays. Banni de France, il était venu en Amérique combattre contre ses compatriotes. Après la capitulation de Port-Royal, il s'était vanté d'avoir été le premier à y entrer pour en prendre possession au nom des ennemis de son pays

natal. Et il continuait à les servir en subalterne. Il était descendu à ce point d'abaissement moral qu'il souhaitait pour les bons et fidèles Acadiens, un sort semblable au sien. Et il suggérait secrètement les meilleurs moyens pour leur forger des chaînes. Qu'auraient dit les honnêtes Acadiens de ce renégat s'il avait mis sous leurs yeux le projet d'asservissement qu'il tramait contre eux ?

Mascarène avait une famille. Qu'est-elle devenue ? Elle s'est noyée complètement dans le flot du peuple américain. De la foi et du sang de la France il ne reste plus rien chez elle. Les Anglais, les Américains, trouvent cela tout naturel ; mais qu'on renverse les rôles. Que diraient-ils si, par ruse ou par violence, on voulait les forcer à devenir catholiques et Français ? Eh bien, les Français d'Acadie non plus n'ont pas voulu, devant la force et la ruse, devenir protestants et Anglais.

VII

Selon le précepte évangélique imposé à tout pasteur qui doit pouvoir dire : *Cognosco oves meas et cognoscunt me mee*, je connais mes brebis et mes brebis me connaissent, le nouveau curé de Port-Royal entreprit durant la belle saison qui suivit son arrivée, la

visite de tous ses paroissiens. C'était une tâche longue et fatigante ; car la paroisse de Port-Royal s'étendait depuis les derniers établissements du haut de la rivière distants de quatre ou cinq lieues jusqu'au cap de Sable, c'est-à-dire sur un espace total d'environ trente-cinq lieues. Mais les fatigues et les autres inconvénients de ce voyage étaient largement compensés par les consolations que lui donnaient les braves gens qu'il visitait, et par la joie qu'il voyait reluire sur tous les visages dès qu'il apparaissait sous leur toit. L'itinéraire était tracé depuis longtemps car les missionnaires s'étaient succédé depuis près d'un siècle le long du rivage qui conduisait jusqu'au cap de Sable. Après avoir traversé le bassin de Port-Royal, il fallait franchir au milieu des bois l'isthme qui sépare ce bassin de la baie Sainte-Marie. De là, le missionnaire pouvait continuer par terre ou côtoyer la grève dans de légères embarcations. Souvent il voyageait des jours entiers sans apercevoir un seul être humain ; car, à l'exception de Tébok, aujourd'hui Yarmouth, où étaient peut-être établis quelques pêcheurs, il n'y avait aucune habitation jusqu'au cap de Sable. La côte de la baie Sainte-Marie si bien nommée la Ville Française, le long de laquelle s'échelonnent aujourd'hui les belles paroisses acadiennes de Sainte-Marie, Météghan et bien d'autres qui rappellent à s'y méprendre les habitudes et les mœurs simples et

pures d'autrefois, cette côte si riante et si animée n'avait d'autres habitants que les fauves et les oiseaux de mer. Les seuls bruits qu'on y entendait étaient le ressac des grandes vagues du large qui venaient déferler en jetant une frange d'écume blanche sur la lisière de la forêt. Au delà, parmi les îles sans nombre de la baie de Tousquet, où s'élèvent aujourd'hui les jolis villages acadiens de Belleville et de Sainte-Anne-du-Ruisseau, l'œil n'apercevait aucune trace de civilisation, aucun signe de vie, si ce n'est de rares chasseurs ou pêcheurs, sauvages et blancs, avec leurs huttes temporaires sur la grève. Après trois ou quatre jours de marche, l'abbé de Breslay arriva à Poboncoup, appelé par abréviation Pomcoup, la plus éloignée de ses missions. La presque île de Pomcoup avec les terres avoisinantes formaient la seigneurie des d'Entremont, ancienne et noble famille alliée aux grands feudataires de l'Acadie, les La Tour, qui y comptent encore de nombreux et influents rejetons.

En 1724, il ne s'y trouvait guère que cinq ou six familles françaises groupées autour du grossier manoir du seigneur d'Entremont, vivant de pêche très abondante dans ces parages, de chasse et d'un peu de culture. Elles faisaient en outre un commerce actif de pelleteries avec les Micmacs qui erraient en assez grand nombre dans les forêts du voisinage.

Le manoir d'Entremont était le principal rendez-vous de ces sauvages. Ils s'y rassemblaient chaque année, au nombre de deux ou trois cents, pour prendre part à la mission que venait faire le curé de Port-Royal dans le cours du mois d'août, et qui se terminait le 25, fête de saint Louis ¹. La falaise escarpée au pied de laquelle s'allonge la pittoresque baie de Pomcoup, se couronnait d'un village de cabanes d'écorce, au milieu desquelles circulait la foule des Peaux-Rouges, avec un bon nombre de blancs, les uns chasseurs ou marchands de fourrures, les autres pêcheurs ou matelots. Tout ce monde ou à peu près suivait les exercices de la mission, et l'abbé de Breslay aurait pu se croire transporté à Malpec parmi les bons Micmacs de l'île Saint-Jean. C'était la même piété assidue, le même groupement autour de l'autel improvisé en plein air, ayant pour arrière-plan la colonnade des grands bois, avec une échappée sur la baie à demi cachée sous une draperie de brouillards. C'étaient les mêmes chants en langue micmacque, modulés par des voix d'hommes et de femmes, mélancoliques comme le bruit des flots au pied de la falaise, voilées comme la brise qui passait au-dessus des têtes. Le soir de la Saint-Louis, quand l'abbé de Breslay eut terminé la mission, il avait

1 — L'abbé Le Loutre, *Sur l'Acadie*.

oublié les fatigues de sa longue course, car il avait la certitude d'un bien réel accompli.

Quels furent les autres rapports de l'abbé de Breslay avec ses paroissiens de Port-Royal? On n'en connaît guère les particularités : le bien ordinairement fait peu de bruit. Mais quand on se rappelle les démarches que ces habitants avaient faites auprès de lui pour le faire venir de Louisbourg, et auprès des autorités de Port-Royal pour obtenir son admission dans la province, on n'a pas de peine à comprendre le prix qu'ils attachaient à sa présence et à ses services. Au reste, avec les sentiments qu'on leur connaît, comment auraient-ils pu se défendre d'aimer et de vénérer ce vieillard sexagénaire venu de si loin pour se dévouer à eux? Chaque fois que son devoir l'appelait dans quelque famille, surtout dans les campagnes un peu éloignées du fort où on le voyait moins souvent, c'était une fête pour chacun des hôtes de la maison; sa conversation était écoutée avec avidité et on n'épargnait pas les douces violences pour le retenir. Longfellow n'a fait que retracer la vérité historique, lorsque, après avoir décrit l'aspect d'un village acadien, il montre le prêtre le traversant, accueilli à son passage par toutes les marques du respect et de l'affection.

“ C'est là qu'au milieu de ses fermes reposait le village acadien. Les maisons, solidement bâties en

charpente de chêne et de noyer, ressemblaient à celles que les paysans normands construisaient sous le règne des Henri. Les toits, percés de lucarnes, étaient couverts en chaume ; les pignons, faisant saillie sur l'étage inférieur, protégeaient en l'ombrageant l'entrée des portes. C'est là que, dans les tranquilles soirs d'été, quand le soleil couchant jetait des flots de lumières dans les rues du village et dorait les girouettes des cheminées, c'est là que femmes et filles s'asseyaient en capes blanches, en jupes écarlates, bleues ou vertes, avec leur quenouilles, filant le lin doré pour le métier bavard, dont les navettes bruyantes mêlaient, à l'intérieur des maisons, leur bruit au roulement des rouets et aux chants des jeunes filles. Le curé de la paroisse descendait la rue d'un pas grave ; les enfants cessaient leurs jeux et venaient baiser la main qu'il étendait pour les bénir. Il marchait d'un air vénérable ; femmes et filles se levaient et saluaient sa lente approche par des paroles d'affectueuse bienvenue ”.

Ne dirait-on pas qu'en écrivant ces beaux vers, dont ceci n'est qu'une pâle traduction, Longfellow voulait tracer le portrait du vénérable abbé de Breslay ?

Ce missionnaire n'avait eu qu'à suivre l'exemple de ses prédécesseurs, particulièrement celui de son confrère sulpicien, l'abbé Geoffroy, pour s'intéresser

à l'instruction de la jeunesse, encourager l'établissement et le maintien des écoles. Bien que le système d'enseignement primaire fût encore rudimentaire, comme au reste il l'était alors dans bien d'autres parties du monde, on ne peut pas dire que les moyens d'instruction fussent à peu près nuls, comme le prétendent les écrivains hostiles aux Acadiens. Il y avait certainement dans les principaux centres des écoles dans le genre de celles établies par l'abbé Petit, par M^{gr} de Saint-Vallier et par l'abbé Geoffroy. En s'appliquant au progrès de l'éducation, l'abbé de Breslay ne faisait que suivre les pressantes recommandations des évêques de Québec.

Sur un document authentique qui porte parmi ses signatures celle de l'abbé de Breslay, on saisit sur le fait l'état d'instruction dans la paroisse de Port-Royal en 1730. Cette pièce est la formule même du serment d'allégeance prêté par les Acadiens entre les mains du général Philipps. En transmettant l'original au duc de Newcastle, alors secrétaire d'Etat, ce gouverneur atteste que ce document est signé par tous les habitants de Port-Royal, sans exception, depuis l'âge de seize ans jusqu'aux vieillards les plus âgés. Or sur les deux cent trois noms que porte cette pièce, il y a quarante-neuf habitants qui ont signé de leur propre main; les

autres ont apposé leur croix, c'est-à-dire que le quart des habitants de la paroisse pouvait écrire ¹.

En 1744, une requête des Acadiens de la Rivière-aux-Renards, des Mines et de Pigiquit, présentée à M. de Gannes qui y commandait un détachement français, fut signée par dix députés de ces paroisses. Tous y apposèrent leurs signatures, hormis deux qui ne savaient pas écrire ². Ces témoignages qui pourraient être multipliés, donnent droit de conclure que l'instruction primaire était assez répandue en Acadie, et que par conséquent le peuple était loin d'être en cet état de complète ignorance sous lequel les écrivains protestants se plaisent à nous le montrer. A qui les Acadiens devaient-ils cette instruction ? On ne niera point que ce ne fût avant tout à leur clergé.

VIII

L'abbé de Breslay était obligé de vivre en contact journalier avec Armstrong dont on connaît le caractère. Il fallait une prudence et une patience à toute épreuve pour éviter des conflits avec ce type ombrageux, fanatique et emporté. Un tem ps assez

1 — *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 84.

2 — *Idem*, p. 135.

long s'écoula cependant avant qu'Armstrong trouvât un prétexte à querelle. L'abbé de Breslay s'était fait une forte position dans Port-Royal. Non seulement ses paroissiens l'adoraient et, selon l'expression populaire, le portaient sur la main, mais les officiers de la garnison avaient été subjugués par l'ascendant de son esprit, son urbanité et la noblesse de ses procédés. Quelques-uns vivaient avec lui dans les termes de l'amitié. On verra même le gouverneur Philipps, bien que très hostile au catholicisme et aux autres missionnaires, prendre ouvertement sa défense et protester en Angleterre contre les calomnies et les outrages d'Armstrong.

L'année 1726 est restée célèbre par l'infâme supercherie employée par ce lieutenant-gouverneur pour surprendre la bonne foi des Acadiens, qui avaient toujours refusé de devenir sujets de la Grande-Bretagne. Chacun des gouverneurs anglais depuis la conquête de l'Acadie avait essayé, mais en vain, de leur arracher un serment d'allégeance sans réserve.

Armstrong se crut de force à triompher de tout obstacle. Sa vanité, aussi bien que son ambition le poussaient à cette tentative, par où il espérait se faire à Londres un renom d'habileté et obtenir de l'avancement. Il prépara son projet de longue main,

n'épargna pour l'exécuter ni les cajoleries, ni les promesses, ni l'argent, ni l'intimidation. On peut se figurer ce que dut avoir à souffrir l'abbé de Breslay, témoin silencieux de ces machinations qui pouvaient avoir des conséquences si funestes pour ses ouailles, et auxquelles il ne pouvait opposer que des avis communiqués dans le plus grand secret à quelques paroissiens de confiance. Malgré l'espionnage constant dont il était l'objet, il paraît avoir échappé à tous les pièges semés sous ses pas, et n'avoir excité qu'un surcroît de méfiance de la part d'Armstrong qui paraît n'en être venu que plus tard à une rupture ouverte et à des voies de faits contre lui.

Le dimanche 25 septembre 1726, à l'issue des vêpres, tous les habitants de Port-Royal furent convoqués en assemblée générale à la résidence du gouverneur qui occupait un des bastions du fort. On connaît la honteuse supercherie dont se servit alors Armstrong pour amener les Acadiens à prêter serment d'allégeance. On sait pourquoi il consentit à insérer sur la formule française la clause qui les exemptait de porter les armes contre les Français et les sauvages, la formule anglaise qui ne contenait pas cette clause étant la seule qui fût foi et dont il eût besoin pour être transmise en Angleterre. On sait comment cette odieuse comédie, promptement déjouée, n'aboutit qu'à jeter un nouveau ridicule sur

ce maniaque et à le pousser plus vite au suicide. Il ne manqua pas d'attribuer aux missionnaires cet échec si humiliant pour lui. La présence de l'abbé de Breslay lui devint insupportable et il commença contre lui une série de persécutions qui paraîtraient incroyables, si elles n'étaient attestées par des témoins irrécusables.

On ne peut s'expliquer la persistance de l'abbé de Breslay à rester à son poste que par son dévouement pour ses paroissiens, et par les prières que lui faisaient ceux-ci de ne pas les laisser sans prêtre. Dès qu'il leur parlait de partir, il lisait tant de chagrin et de regret sur leurs figures qu'il abandonnait toute idée de départ. Il est certain que le gouverneur l'eût évincé sans merci, s'il n'avait redouté l'indignation des habitants et même le mécontentement de plusieurs officiers anglais de Port-Royal. Armst rong entreprit de le rebuter à force de mauvais traitements ; mais il comptait sans l'énergie et la ténacité d'un lutteur infatigable. Armstrong en devint d'autant plus exaspéré que celui-ci n'opposait que patience et dignité à ses emportements. Un jour de dimanche ou de fête, pendant que le curé officiait à l'autel, le gouverneur, aussi agité qu'un énergumène, fonça dans l'église, et en présence des fidèles consternés l'apostropha en l'accablant de grossières injures. Pour toute réponse, le curé continua l'office, pendant

qu'Armstrong se retirait en achevant ses imprécations. Dépité de ce que ses insultes laissaient son ennemi imperturbable, il lui suscita divers procès, un entre autres sous prétexte qu'il usurpait les fonctions judiciaires ; sans doute parce que ses paroissiens, con fiants dans ses lumières et son esprit d'équité, le prenaient pour arbitre de leurs différends. Croirait-on qu'il alla jusqu'à faire fouetter des habitants, afin de les forcer à déposer contre leur curé ? Un jour il arrive au presbytère avec quelques affidés, leur fait enfoncer les portes, fouiller tous les meubles et forcer les serrures pour en enlever les papiers. N'y trouvant rien de compromettant, il entre dans une rage d'épileptique, fait enlever tout le mobilier, et dépouille le pauvre missionnaire de tout ce qu'il possède, sans excepter ses animaux qu'il fait vendre et en empoche l'argent. Il attenta plusieurs fois à ses jours, au rapport de l'abbé de Breslay lui-même ¹.

De pareils excès de la part d'un homme occupant une haute position, indiquaient que chez lui l'em-

1 — *Archives de la Marine et des Colonies. Etat présent de l'Acadie.* Cette pièce n'est point datée ; mais on reconnaît par le contexte qu'elle est de l'année 1731.

Cf. *Public Record Office. Am. and W. I.* vol. 30, p. 25. *Mémoire de l'abbé de Breslay à sir Richard Philipps*, 23 déc. 1729. L'enseigne Wroth dont le nom est resté attaché aux manœuvres d'Armstrong pour arracher aux Acadiens le serment d'allégeance, apparaît dans ce Mémoire comme

portement allait jusqu'à la frénésie. Jusqu'où pouvait-il le pousser ? Un jour, averti par le major Cosby, président du conseil de Port-Royal, que le gouverneur se préparait à le faire arrêter et jeter en prison, l'abbé de Breslay sort secrètement de son presbytère et va se réfugier auprès d'une tribu micmacque campée dans les forêts du voisinage. On peut juger du deuil qui se répandit parmi les habitants de la paroisse quand ils apprirent qu'ils n'avaient plus de curé. Dans leur indignation, ils auraient pu faire un mauvais parti à Armstrong, si l'abbé de Breslay en vrai homme de Dieu ne leur eût recommandé la patience et la modération. Il fut accueilli avec une joie extrême par les bons sauvages qui faisaient partie de sa mission. Quels furent les incidents de sa vie dans les campements indiens durant les quatorze mois qu'il fut forcé d'y vivre ? Aucun écrit ne nous l'apprend. Tout ce qu'on peut dire sans crainte d'errer, c'est que son séjour fut une source de grâces et de bénédictions. Ses exemples

l'instrument des violences de ce même Armstrong à l'égard de l'abbé de Breslay. " Ayant appris que le dit Wroth était à mon presbytère, incessamment après mon départ, pour me chercher, lequel ne m'ayant pas trouvé, le dit lieutenant-gouverneur envoya d'abord des soldats armés pour me prendre, lesquels ont fouillé dans tous les canots qui passaient et ont même tiré à balle sur un canot où ils ont soupçonné que j'étais ".

de vertu furent une prédication pour les bons Micmacs autant que les fonctions de son ministère.

A la fin de l'année 1729 arriva à Port-Royal le gouverneur général de la Nouvelle-Ecosse, Richard Philipps, qui venait faire une nouvelle tentative pour obtenir des Acadiens le serment d'allégeance à la couronne d'Angleterre. Il comprit qu'il ne pouvait rien faire de plus agréable à la population de Port-Royal que de rappeler le vénérable curé. Aussi un de ses premiers actes fut-il de réinstaller l'abbé de Breslay dans sa paroisse. C'était une éclatante condamnation de la conduite d'Armstrong et un démenti sans réplique contre ses accusations.

IX

Pendant l'absence du curé, la paroisse avait eu pour desservant durant quelques mois un jeune prêtre venu de Louisbourg, l'abbé Brault, qui semble avoir eu plus d'ambition pour le remplacer que de capacité pour gouverner la paroisse ; ensuite un prêtre français d'une haute valeur, l'abbé Noël Alexandre de Noinville du Gléfien, bachelier en Sorbonne, arrivé de France peu de temps auparavant. L'abbé de Noinville n'avait prêté que temporairement son assistance à Port-Royal, car il dirigeait dès lors la paroisse de Piquit.

L'abbé de Breslay s'était décidé à revenir à Port-Royal, parce qu'il avait appris qu'Armstrong était parti pour l'Angleterre, où il était allé se défendre contre les accusations portées contre lui particulièrement par le curé de Port-Royal. Il y avait lieu d'espérer qu'il ne reviendrait pas. D'autre part, le général Philipps serait probablement obligé de demeurer assez longtemps dans la Nouvelle-Ecosse ; car il était devenu de plus en plus difficile d'obtenir des Acadiens la prestation du serment à cause des défiances que leur avaient inspirées les procédés malhonnêtes dont on avait usé à leur égard. Philipps triompha de tout cependant, grâce à d'habiles manœuvres et à des promesses positives qui lui assurèrent l'appui du clergé. Ces promesses, on les trouve authentiquées dans un document resté dans l'oubli jusqu'en 1888, mais connu aujourd'hui de tout le monde ¹. Il porte que les Acadiens seraient "exempts du fait des armes et de la guerre contre les Français et les sauvages", etc. Dressé par l'agent officiel du gouvernement Philipps, le notaire Bourg dit Bellehumeur, il est signé par l'abbé de la Goudalie, curé des Mines, et par l'abbé Noël de Noinville, curé de Piquit. Nul doute que si l'abbé de Breslay eût été présent à la rédaction de cet acte,

1 — Voir *Un Pèlerinage*, etc., édition de 1888, p. 103.

il ne l'eût signé comme ses confrères ; car il fut le premier à offrir son concours au gouverneur qui dut nécessairement lui donner les mêmes garanties exigées unanimement par les Acadiens. A l'assemblée où fut signée la formule du serment prêté par les habitants de Port-Royal, il plaça son nom en tête, à titre de témoin¹. L'ébranlement imprimé par lui, entraîna celui de tous ses paroissiens, et se communiqua dans tous les autres centres qui ne manifestèrent aucune résistance.

Armstrong s'était fait précéder à Londres d'un mémoire ou factum, où il énumérait ses prétendus griefs contre l'abbé de Breslay. Il y disait : “ La première personne que je dois mentionner pour son insolence notoire est Monsieur Breslay, prêtre papiste de cette rivière² ”.

Le parfait accord, l'entière harmonie sur tous les points qui régnaient entre le gouverneur Philipps et le curé de Port-Royal répondent à toutes ces accusations. Philipps ne remarquait pas du tout que M. de Breslay fût un homme insolent, ni qu'il usurpât les fonctions de juge, ni qu'il soulevât les sauvages ;

1 — *Nova Scotia Archives*, p. 84.

2 — On verra par la lettre du comte de Maurepas, citée plus loin, qu'Armstrong avait porté des accusations contre l'abbé de Breslay dès l'année précédente, puisque cette lettre est datée du 22 mai 1729.

tout au contraire, il faisait de lui des éloges sans réserve, et il se plaisait à les répéter, même dans des écrits destinés aux ministres d'Angleterre et de France, comme on le verra par la lettre citée plus loin.

Il est triste de dire qu'à l'encontre d'un tel défenseur et d'autres, surgis dans les rangs ennemis, un ecclésiastique étranger à la province où il n'était que de passage, se soit fait l'adversaire déclaré de l'abbé de Breslay, dans un but d'intérêt personnel : c'était l'abbé Jean-Baptiste Brault que nous venons de nommer. Natif des environs du Mans, il avait été ordonné prêtre à Québec en 1726, et avait exercé quelque temps le ministère pastoral dans l'île d'Orléans. Envoyé de là au Cap-Breton, il n'y avait point réussi et était venu à Port-Royal en quête d'emploi. Caractère brouillon, écervelé, ambitieux, il s'était mis à la remorque d'Armstrong dans l'espoir de supplanter l'abbé de Breslay à Port-Royal. Il chercha à le miner dans l'esprit de ses confrères et à les préjuger contre lui. Ses intrigues réussirent un instant. Armstrong l'installa dans le presbytère de Port - Royal après la retraite du curé ; mais son absence de jugement et son incapacité l'en firent bientôt évincer. Il repassa en France d'où il n'aurait jamais dû venir.

L'abbé de Breslay, prévoyant que les calomnies d'Armstrong arriveraient jusqu'à l'ambassade de

France à Londres, écrivit une lettre de justification au ministère de la marine à Paris ; mais les temps étaient bien changés. Le grand roi, constant ami de l'ancien gentilhomme de la chambre, était mort depuis longtemps. Le triste règne de Louis XV s'était ouvert par la régence du duc d'Orléans qui avait inauguré la politique de servilité envers l'Angleterre, à laquelle le ministre Dubois avait ajouté la dernière honte en vendant la France à son éternelle ennemie. Qui maintenant à la cour connaissait l'abbé de Breslay ? En lisant sa lettre, le comte de Maurepas, ministre de la marine, ne s'inquiéta guère de savoir s'il avait tort ou raison : il fallait avant tout ne pas déplaire à l'Angleterre. Pour y réussir, il adressa une verte leçon au curé de Port-Royal dans une lettre qu'il lui écrivit de Compiègne, le 22 mai 1729.

“ J'ai vu, monsieur, par la lettre que vous m'avez écrite le 11 septembre de l'année dernière, les sujets de plaintes que vous prétendez avoir contre M. Armstrong, commandant à l'Acadie, qui de son côté se plaint que vous voulez vous mêler des affaires qui regardent le gouvernement.

“ Je veux croire que vous essayez des désagréments ; mais je pense en même temps que vous y avez donné occasion, peut-être par trop de zèle.

“ MM. Brault et Desanclaves, qui partagent avec

vous les missions de l'Acadie, ne se plaignent point de M. Armstrong, qui de sa part paraît fort content de leur conduite.

“ Il est nécessaire de régler la vôtre de manière à ne point donner d'ombrage, ni vous rendre suspect aux Anglais. Renfermez-vous bien à instruire les peuples et à les maintenir dans la religion catholique.

“ Si vous portez vos vues plus loin, vous vous assurez le sort des missionnaires récollets, qu'on a fait sortir de l'Acadie, et vous priveriez les Acadiens-français des secours spirituels que vous pouvez leur donner en vous maintenant auprès d'eux. Il faut s'accommoder à l'humeur de ceux qui commandent et ne pousser votre zèle trop loin ”.

M. de Breslay fut profondément affligé de se voir aussi lâchement abandonné par le ministre de France; mais il ne s'abandonna pas lui-même. Il lui répliqua en insérant dans sa lettre les témoignages du gouverneur Philipps et du major Cosby, président du conseil, c'est-à-dire des deux hommes les plus haut placés dans la province de la Nouvelle-Ecosse. Voici d'abord la lettre de sir Richard Philipps :

“ 28 mars 1730.

“ Par son Excellence Richard Philipps, écuyer, capitaine général et gouverneur de la province de Sa Majesté de la Nouvelle-Ecosse ou Acadie ...

“ D'autant que M. René-Charles de Breslay, prêtre-missionnaire, curé d'Annapolis-Royale, a fait son devoir en qualité de pasteur des habitants français de cette rivière, pendant près de six ans. Il m'a prié de lui donner un certificat de son comportement ; et m'en étant informé, j'ai trouvé qu'il s'est comporté à l'égard du gouvernement, en toutes occasions, comme un homme de son ministère doit le faire, etc. . . . Par l'adresse que les habitants m'ont présentée, il m'a paru qu'ils sont fort contents de lui, et qu'ils désirent avec ardeur qu'il demeure avec eux, et j'ai remarqué par les lettres que Monsieur de Breslay m'a montrées, qu'on a été mal informé à la cour de France contre lui ”.

Le major Cosby corroborait ce témoignage par la lettre suivante :

“ Annapolis-Royale, le 22 avril 1730.

“ Depuis le départ de Son Excellence de cette place d'Annapolis-Royale, et depuis quelques années que je suis résidant dans la dite place, je puis certifier que le dit sieur de Breslay, prêtre-missionnaire, curé de la paroisse des Français de la dite Annapolis, de ma pleine connaissance et de celle qui m'est revenue de la part des Anglais et Français, certifie que le dit sieur de Breslay s'est bien comporté, tant à l'égard du gouvernement que des dits habitants

dans toutes les circonstances et les grandes peines qu'il a souffertes de plusieurs de ses confrères qui ont fait leur possible pour le détruire et le faire chasser du pays.

“ ALEX. COSBY ”.

Le ministre de France, en recevant ces certificats sans réplique des autorités anglaises, ne put s'empêcher de convenir qu'il avait été mal informé. Il s'empressa d'écrire à M. de Breslay, le 27 juin de la même année :

“ J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 13 janvier, avec les papiers qui y étaient joints, et j'ai vu avec plaisir par le certificat du général Philipps que votre conduite a été bonne et que vous n'avez pas donné occasion aux mauvais traitements que vous avez reçus de M. Armstrong.

“ Je suis aussi très satisfait des dispositions où vous êtes de ne vous mêler en aucune manière du gouvernement, ni des affaires temporelles des habitants. Je ne puis trop vous recommander de vous contenir sur cela, de faire que M. Philipps n'ait aucun sujet de plainte : vous parviendrez par ce moyen à exercer vos fonctions avec fruit et agrément.

“ M. de Noinville, qui a passé l'année dernière au Port-Royal, y a été destiné dans la vue de vous procurer du soulagement que votre âge et les fatigues que vous avez essayées peuvent demander ; je ne

doute point que vous ne l'employiez utilement. Je serai bien aise d'être informé de sa conduite et des progrès qu'il fera dans la mission ”.

Ainsi le ministre reprend la confiance qu'avait autrefois inspirée à la cour et au conseil de marine le vieux missionnaire. Comme il s'était plaint d'avoir été calomnié par M. Brault, le comte de Maurepas le rassure sur l'impression qu'ont pu faire ses dénunciations :

“ Si M. Brault, dit-il, a été capable de vous calomnier, comme vous me marquez qu'il a fait, il n'est pas digne du ministère dont il est revêtu. Il a passé en France, l'année dernière, et il n'y a pas apparence qu'il retourne à l'Acadie ”.

Le 10 juillet, le comte de Maurepas mandait de nouveau à M. de Breslay “ les bonnes dispositions de M. Philipps en sa faveur ” et l'engageait à les raffermir, l'assurant qu'il n'y aurait plus de plaintes contre lui et que “ lui-même serait toujours disposé à lui faire plaisir ”.

X

Le triomphe était donc complet : le vieux favori de Louis XIV avait réussi à regagner les bonnes grâces du ministre de Louis XV.

Toutefois la longue suite de tracasseries et de mauvais traitements que lui avait fait endurer le gouverneur Armstrong, avait profondément agi sur son vigoureux tempérament. Puis les années s'étaient accumulées : il avait 73 ans. Bien qu'il fût encore en état d'exercer le saint ministère, il commençait à s'apercevoir que le travail des missions était au-dessus de ses forces et il songeait à se retirer, lorsqu'un nouveau désagrément, qui lui fut infligé sans le moindre motif, acheva de le déterminer à remettre sa cure et à repasser en France.

M^{re} Duplessis de Mornay, évêque de Québec, qui n'avait pu prendre possession de son siège à cause de l'état de sa santé, avait choisi pour coadjuteur un prêtre de Saint-Sulpice, l'abbé Pierre-Herman Dosquet, natif de Lille, en Flandre. Il avait été sacré à Rome en 1725 par le pape Benoît XIII, sous le titre d'évêque de Samos, mais il n'était venu prendre l'administration du diocèse de Québec qu'au mois d'août 1729. C'était un homme pieux, exemplaire, mais d'un jugement peu sûr, plutôt fait pour professer dans un séminaire que pour gouverner un diocèse, encore moins une église d'une aussi vaste étendue que la Nouvelle-France, où se rencontraient des difficultés et des besoins inconnus dans l'Ancienne. Son inexpérience des hommes et des choses du pays et son manque de tact se firent voir dès les

premiers actes de son gouvernement. On peut en juger par sa conduite à l'égard de l'abbé de Breslay, vicaire général du diocèse de Québec depuis plusieurs années, l'un des missionnaires les plus anciens et les plus méritants, qui avait rempli avec autant d'édification que de succès des postes de confiance à Montréal, à l'île Saint-Jean et à l'Acadie. M^{sr} Dosquet, prévenu contre lui à son arrivée par les rapports calomnieux d'Armstrong et de l'abbé Brault, n'attendit pas la justification du vénérable missionnaire pour lui enlever son titre et ses fonctions de vicaire général, dont il investit l'abbé de la Goudalie, curé des Mines. C'était une erreur de jugement et un acte de précipitation impardonnables qui devaient priver l'Acadie de deux de ses prêtres les plus éminents et les plus efficaces, l'abbé de Breslay et l'abbé de Noinville, curé de Pigiquit, qui ne fut pas moins blessé que le curé de Port-Royal de l'injustice commise par l'évêque de Québec.

Un autre motif plus puissant que cette disgrâce influa sur la décision de l'abbé de Breslay : ce fut le départ du général Philipps et le prochain retour de son lieutenant, le fantasque et irritable Armstrong qui arrivait exaspéré du double échec que le curé de Port-Royal lui avait fait subir à Londres et à Paris par sa justification, appuyée des certificats et

des recommandations de Philipps et de Cosby. La vie n'aurait plus été tenable à côté de cet énergumène.

On ne connaît rien des derniers temps que passa le vieux missionnaire à Port-Royal ; mais les requêtes que les Acadiens avaient présentées en sa faveur à Philipps nous disent assez quels furent leurs regrets de le voir partir. Ses derniers actes dans les registres de Port-Royal sont de l'année 1730. Il mit à la voile sur un petit navire qu'il avait acheté pour le voyage et équipé à ses propres frais, se dirigeant d'abord vers Louisbourg où le commissaire-ordonnateur, M. de Mézy, voulait lui confier ses dépêches pour la cour. Sa mauvaise étoile le conduisit dans la baie de Chédabouctou, la principale station de pêche de la Nouvelle-Ecosse. Pendant qu'il y faisait escale au milieu de plusieurs vaisseaux anglais, il se vit accosté par un canot monté par un personnage important : ce n'était ni plus ni moins qu'Armstrong qui venait d'arriver d'Angleterre, et qui apprenant son entrée dans la baie, ne voulut pas perdre l'occasion d'exercer une vengeance contre lui. Après l'avoir inondé d'invectives, il usa à son égard des dernières violences, s'empara même de son navire avec tout ce qu'il contenait ¹. Impuissant

¹ — *Archives Coloniales, Etat présent des missions de l'Acadie.*

à résister seul à l'escorte de subalternes qui l'entouraient, l'abbé de Breslay dut se résigner à prendre passage sur un autre navire en partant pour Louisbourg, d'où un vaisseau français le ramena en Europe.

L'abbé de Breslay n'était pas d'humeur à laisser impuni l'acte de piraterie dont il avait été victime. A son arrivée à Paris, il s'en plaignit au ministre de la marine qui dut en informer à Londres le duc de Newcastle, alors secrétaire d'Etat, et exiger de justes réparations. On ignore quel fut le résultat de ses démarches. Le marquis de Beauharnois, gouverneur du Canada, et l'intendant Hocquart regrettèrent profondément le départ de l'abbé de Breslay : ils firent son éloge en ces termes au ministre des colonies :

“ C'est un excellent homme, très édifiant et capable encore de travailler avec un très grand zèle, mais non capable de retourner dans une pareille mission, à cause de son grand âge, quoiqu'il en eût encore envie ”.

Toute sa vie, d'après le même témoignage, il avait été un digne missionnaire, n'abdiquant point sa dignité de prêtre devant les puissances, ne sacrifiant jamais le devoir à la faveur. En un mot, il fut toujours un véritable apôtre digne des plus beaux temps de l'Eglise du Canada.

La retraite de M. de Breslay eut une conséquence peut-être encore plus fâcheuse, en entraînant, comme on vient de le voir, le départ d'un jeune missionnaire dans la force de l'âge, dans la plénitude du talent, connaissant déjà bien la situation du pays et capable de rendre pendant de longues années de grands services à l'Eglise d'Acadie : je veux parler de M. de Noinville.

Noël-Alexandre de Noinville du Gléfien, bachelier en Sorbonne, missionnaire apostolique et Prieur des Minimés, était parti de France en 1728, en compagnie de M. de la Goudalie.

On l'a vu travailler d'abord à Port-Royal, tour à tour suppléant et aidant M. de Breslay, auquel il semble avoir été fort attaché. Dans la paroisse de Pigiquit, où il paraît avoir résidé dès son arrivée, il fut fort goûté des habitants.

Nul ne remplissait son ministère avec plus de zèle et d'intelligence. Nul ne prévit avec plus de perspicacité les conséquences du serment d'allégeance exigé par les autorités anglaises. C'est probablement à lui avant tout autre qu'on doit l'acte officiel qui constate les promesses faites aux Acadiens. C'est sous ses yeux qu'il fut écrit, ou plutôt c'est lui-même qui en dut faire la rédaction ; car le notaire Bourgne paraît pas avoir été un homme assez instruit pour

lui donner la forme irréprochable qu'on y remarque. Si l'abbé de Noinville ne le signa qu'en second, c'est que l'abbé de la Goudalie était vicaire général de l'évêque de Québec.

Lors de la nomination au vicariat général de l'Acadie, le Prieur des Minimes s'était persuadé que cette élévation se faisait à son préjudice, prétendant que son titre de bachelier de la Sacrée Faculté de théologie en Sorbonne lui assurait cette charge.

Un citoyen de Louisbourg, M. Zémer (?) écrivait en apprenant la nouvelle de son départ (28 octobre 1731) :

“ J'aurais fort souhaité qu'il eût bien voulu attendre la décision de ses plaintes ”, mais il n'en fit rien.

Sachant que son ami M. de Breslay partait pour la France, il le suivit, sans toutefois renoncer entièrement à l'idée d'un retour. Des affaires de famille l'appelaient au pays natal et il espérait, après les avoir réglées, recruter des missionnaires. De fait il ne revint pas ; et ce fut une véritable perte pour l'Acadie ; car “ il était très aimé et très capable, ajoute la lettre précitée. C'est un fort bon prêtre, très bon missionnaire, qui prêche, qui sait la controverse, d'un bon esprit et d'un bon âge. De tels missionnaires sont d'une grande importance à l'Acadie ;

car les ministres anglais sont savants et des peuples simples s'accoutument aisément à un culte moins gênant ”.

L'évêque de Québec dut d'autant plus regretter sa mesure inconsidérée qu'après le départ de MM. de Breslay et de Noin ville, il ne resta plus que deux prêtres au service des Acadiens : l'abbé Desenclaves à Beaubassin et l'abbé de la Goudalie aux Mines. “ Encore, dit un Mémoire du temps, ces deux missionnaires sont-ils déjà tellement affaiblis, moins par l'âge que par les travaux passés et par les infirmités qu'ils ont contractées, qu'ils écrivent se trouver hors d'état de travailler, ou du moins ils disent qu'ils ne pourront plus tenir longtemps ¹ ”.

Les sauvages avaient toujours pour missionnaire leur vieil abbé Gaulin ; mais il avait trente-trois ou trente-quatre années de service ; et il était “ mandé de revenir au séminaire de Québec, parce que consumé de fatigues, il n'était plus en état de soutenir les travaux d'une mission ”. L'abbé Courtin qui l'aidait depuis plusieurs années, était passé en France en 1729 ou 30 pour les affaires de ses missions.

L'abbé de Breslay s'était retiré au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Là, dans un repos bien mérité par trente-sept ans d'un rude apostolat, il s'appliqua

1 — *Etat présent des missions de l'Acadie.*

à méditer les années éternelles et à se préparer au suprême départ. Il mourut le 4 décembre 1735, âgé de 77 ans et six mois.

On conserve précieusement au musée du collège de Memramcouk la pierre angulaire de l'église de Beaubassin, sur laquelle est gravé le nom de l'abbé de Breslay qui en fit la bénédiction : c'est le seul monument qui rappelle son souvenir. Je me trompe ; il en existe un autre qui ne périra pas, où son nom est mieux gravé que sur le marbre ou le bronze : je veux dire la mémoire du peuple acadien.